Rapport

Mission d'enquête sur le sort des peuples autochtones en Colombie

27 mai – 3 juin 2001

Organisée par Droits et Démocratie
en collaboration avec l'Assemblée
des Premières Nations (Canada)

Droits et Démocratie
Centre international des droits de la personne
et du développement démocratique

102-04922/

Rapport

Mission d'enquête sur le sort des peuples autochtones en Colombie

27 mai – 3 juin 2001

Organisée par Droits et Démocratie
en collaboration avec l'Assemblée
des Premières Nations (Canada)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

DÉDICACE 4

1. ORGANISATION DE LA MISSION
- 1.1 Remerciements 5
- 1.2 Contexte 5
- 1.3 Participants 6
- 1.4 Objectifs 8

2. CONSTATATIONS INITIALES
- 2.1 La situation générale en Colombie 9
- 2.2 Les luttes des peuples autochtones de la Colombie
  - 2.2.1 Le contexte 12
  - 2.2.2 Les luttes du XX[e] siècle pour le recouvrement du territoire 13
  - 2.2.3 Les droits des peuples autochtones : concepts fondamentaux 15
- 2.3 Les droits des peuples autochtones menacés à l'aube du XXI[e] siècle
  - 2.3.1 L'extraction des ressources naturelles 17
  - 2.3.2 Les méga-projets de développement 19
  - 2.3.3 Le projet de loi sur la réforme agraire 20
  - 2.3.4 La proposition d'un nouveau Code minier 20
  - 2.3.5 La fumigation aérienne des cultures de coca et de pavot 21
  - 2.3.6 Les victimes du conflit armé interne 22
- 2.4 Engagements du Canada en Colombie
  - 2.4.1 Politique étrangère du Canada 23
  - 2.4.2 Appui à la paix en Colombie 23
  - 2.4.3 Commerce avec la Colombie 23
  - 2.4.4 Intérêt sans cesse grandissant du secteur privé canadien 24

3. SPÉCIFICITÉS DE SIX COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS AUTOCHTONES
- 3.1 Région de l'Amazonie 27
- 3.2 Le Putumayo 29
- 3.3 Le Cauca 30
- 3.4 L'Antioquia 32
- 3.5 Les U'wa 34
- 3.6 Les Embera-Katío 35

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
- 4.1 Recommandations des peuples autochtones
  - 4.1.1 De l'ONIC 39
  - 4.1.2 Des autres organisations 40
- 4.2 Conclusions et recommandations de la délégation 41

Annexe 1 Contacts et adresses 44

Annexe 2 Notes préparatoires 47

INTRODUCTION

Du 27 mai au 3 juin 2001, une délégation canadienne de six personnes, composée de représentants de l'Assemblée des Premières Nations (APN), d'organisations autochtones canadiennes, de Droits et Démocratie et du Parlement canadien, a séjourné en Colombie, Amérique du Sud, afin de connaître quels étaient les préoccupations et les défis des autochtones du pays. Nous savions que la situation en Colombie était explosive et complexe, et que la crise, dans laquelle étaient plongés les 800 000 autochtones vivant dans ce pays secoué par une grande agitation, était urgente. Au cours de notre bref séjour, nous n'avons certes pu que sommairement nous pencher sur la triste situation de ces autochtones, toutefois, la persistance et la vision avec lesquelles ces derniers continuent de lutter pour la reconnaissance de leur culture et de leur autonomie et l'unité de toutes les communautés nous ont touchés.

Nous avons assimilé tout ce qu'il était possible d'assimiler en l'espace d'une semaine; cependant, la complexité de la situation en Colombie commande plus de recherches et un suivi systématique. Sur place, on nous a également remis un bon nombre de rapports et de publications fort intéressants. Ils ont d'ailleurs servi à la préparation du présent rapport. On nous a aussi réitéré, à plusieurs reprises, que les prochaines missions d'information et d'appui devraient prévoir la visite de communautés autochtones. C'est seulement en partageant ses histoires, ses rêves et ses espoirs avec l'ensemble de la communauté que l'on peut créer de réels engagements à long terme.

Les membres de la délégation sont revenus de Colombie tous profondément touchés et transformés par ce qu'ils avaient entendu et, espérons-le, leur rapport en inspirera d'autres à se joindre à eux et à d'autres Canadiens de même qu'aux divers groupes pour la défense des droits humains, la solidarité, le développement et l'environnement afin de soutenir les peuples menacés de disparition. Il est aussi important de faire pression sur les gouvernements – colombien, canadien et les autres – de même que sur les organismes internationaux tels l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU), afin d'assurer que les droits des peuples autochtones de la Colombie soient respectés.

Ce rapport comporte quatre volets. Le premier fait état des objectifs de la mission, de ses participants et de son organisation; le deuxième, de ses constatations initiales; le troisième, des spécificités de six communautés et organisations autochtones et le quatrième, des recommandations et des conclusions tirées.

Par mesure de sécurité, les noms des représentants que la délégation a rencontrés ont été omis.

Solidairement,

Ghislain Picard, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations pour le Québec et le Labrador (APN)
George Erasmus, président de Aboriginal Healing Foundation
Chef Lydia Hwitsum, chef des tribus Cowichan de l'île de Vancouver
Beth Phinney, membre du Parlement fédéral, Hamilton-Mountain
Warren Allmand, président de Droits et Démocratie
Mary Durran, adjointe aux communications, Droits et Démocratie
Eleanor Douglas, conseillère auprès de Droits et Démocratie

Nous dédions ce rapport à ***KIMY PERNÍA DOMICÓ****, le leader autochtone respecté et aimé du peuple Embera-Katío de la région Tierra Alta dans le département de Córdoba, qui a été enlevé le 2 juin 2001.*

PHOTO: Kathy Price, ICCHRLA

Invité par le Inter-Church Committee on Human Rights in Latin America (ICCHRLA) et d'autres organisations canadiennes, Kimy a visité à deux reprises le Canada. Il a d'abord témoigné devant le Comité permanent des affaires étrangères et du Commerce international de la Chambre des communes, puis il a pris la parole au Sommet des peuples des Amériques, à Québec en avril 2001. Le but de ces visites était de faire connaître les conséquences désastreuses qu'avait eues pour son peuple la construction du barrage hydroélectrique Urra et de permettre d'associer un visage humain à la tragédie qu'avait provoquée par la suite l'inondation du territoire traditionnel des Embera-Katío. La Société canadienne pour l'expansion des exportations (SEE), qui a versé 18,5 millions $US pour la construction du barrage d'Urra, se voit de plus en plus maintenant, en partie grâce au témoignage de Kimy, dans l'obligation de faire preuve de transparence dans la conduite de ses opérations afin d'éviter que d'autres tragédies humaines du même genre ne se reproduisent à l'avenir.

L'enlèvement de Kimy a ébranlé le monde entier, tout spécialement les Canadiens. En tant que membres de la délégation, nous avions eu le privilège de le rencontrer l'après-midi du 31 mai à Medellín. Quarante-huit heures plus tard, il était enlevé à Tierra Alta par trois hommes armés à motocyclette, apparemment des membres d'une organisation paramilitaire de droite. Depuis un certain temps, les membres de la communauté des Embera qui s'opposaient au barrage étaient menacés et violentés par les paramilitaires, de même que par des membres de la guérilla. À ce jour, nous sommes toujours sans nouvelles de Kimy, malgré les pressions sans cesse grandissantes de la communauté internationale qui n'hésite aucunement à soutenir ce sage, ardent et diligent défenseur des droits fondamentaux du peuple Embera, voire de tous les peuples autochtones.

Nous avons été touchés par la réaction des peuples autochtones de la Colombie qui, sous la gouverne de l'ONIC[1] (Organisation nationale des autochtones de Colombie), ont mis sur pied une commission humanitaire autochtone regroupant plusieurs centaines d'hommes, de femmes et de jeunes provenant de tout le pays, afin de joindre leurs efforts à ceux des Embera-Katío de Cordoba pour aller de ferme en ferme, à Tierra Alta, et retrouver Kimy. D'autres situations tout aussi graves ont fréquemment motivé les peuples autochtones à mettre en application ce que ces siècles de lutte leur ont enseigné, soit qu'il y a lieu de consacrer l'individu, la mobilisation et les démonstrations de force à la défense de la vie.

Nous nous joignons dès lors à nos frères et sœurs autochtones de Colombie qui « demandent que tous les belligérants cessent de s'en prendre à leurs peuples et à leurs leaders; que Kimy leur soit rendu sain et sauf; que les groupes armés respectent leur territoire et s'abstiennent de les transformer en scènes de guerre et de destruction; que les organisations humanitaires dénoncent leur situation et les aident à négocier la libération de leur frère en insistant sur le respect de leurs peuples, de leur culture et de leur autonomie; et que le gouvernement national respecte les termes de l'accord du 19 avril relatif à la protection de leurs leaders et de leurs communautés ».

1 Organización Nacional Indígena de Colombia

CHAPITRE 1

ORGANISATION DE LA MISSION

1.1 Remerciements

Tout d'abord, nous aimerions souligner le temps et les efforts fournis par les représentants de plusieurs organisations autochtones qui sont venus nous rencontrer. Certains d'entre eux ont même voyagé pendant plus de 24 heures pour venir à Bogota, Popayan ou Medellín nous faire part de leurs histoires, de leurs problèmes, de leurs défis et de leurs espoirs. Nous estimons qu'au travers des conversations, des présentations, des documents et, bien sûr, de la chaleur et de la générosité dont ils ont fait preuve, d'importants liens ont commencé à se tisser. Nous croyons que ce rapport sera un pas de plus vers l'établissement de liens solides.

Les membres de la délégation sont également reconnaissants à l'ambassadeur canadien, M. Guillermo Rishchynski, et à M. Simon Gridland de l'ambassade du Canada à Bogota, pour le temps qu'ils leur ont consacré et leur inlassable soutien, de même que pour avoir organisé des rencontres avec des groupes autochtones, le gouvernement colombien et des représentants de l'ONU.

Nous aimerions aussi remercier M. Anders Kompass ainsi que Mme Leila Lima, chefs respectifs des bureaux, en Colombie, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCNUDH) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR); le ministre de l'Environnement, M. Juan Mayr; les représentants du bureau des droits de la personne du ministère de l'Intérieur, du bureau du programme présidentiel relatif aux droits de la personne et du bureau de l'ombudsman national; les membres autochtones du Sénat et du Congrès; et, enfin, tous ceux qui se sont donné la peine de venir nous rencontrer. Notre gratitude s'étend également aux gouverneurs de Cauca et d'Antioquia, Floro Tunubala et le Dr Guillermo Gavinia, respectivement, pour le temps qu'ils ont passé avec nous. Nos remerciements s'adressent aussi, enfin, à tous les amis des peuples autochtones en Colombie qui se sont joints à nous lors de l'inauguration de l'exposition sur l'art autochtone canadien à Bogota. Finalement, nous déplorons le fait que nous n'ayons eu que si peu de temps pour les organisations non gouvernementales qui travaillent sans relâche avec les peuples autochtones.

Notre itinéraire étant très chargé, nous n'avons pu rencontrer tout le monde. Nous nous en excusons donc auprès des organisations autochtones, groupes solidaires et organisations non gouvernementales que nous n'avons pas eu la chance de rencontrer.

1.2 Contexte

Pendant quelques jours, des Canadiens concernés, autochtones et non autochtones, se sont retrouvés dans la même situation, toujours un peu plus difficile chaque jour, que celle que vivent les peuples autochtones. Ils se sont vite rendu compte que les valeurs traditionnelles, la vision, les repères culturels et les droits territoriaux de ces derniers se trouvaient à l'opposé des projets de déve-

loppement économique mis en branle prétendument dans un but de modernisation et du cruel conflit armé interne. Leur survie leur a même semblé en jeu.

Alberto Achito, membre du comité exécutif de l'ONIC, avait déjà eu l'idée, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'OEA tenue à Windsor, Ontario, au début de juin 2000, d'inviter l'APN à se rendre en Colombie. On estimait que le contact direct, la possibilité de partager personnellement l'information et les expériences, en plus du fait de pouvoir constater de ses propres yeux quelques-uns des plus urgents problèmes touchant actuellement les peuples autochtones, favoriseraient les engagements et la solidarité. Pour l'APN, qui suivait de près déjà depuis plusieurs années les luttes menées par ses frères et sœurs autochtones à travers le monde, l'urgence de la situation en Colombie semblait de plus en plus apparente. Étant l'organisme national de lobbying des premières nations et représentant plus de 630 communautés autochtones, l'APN est donc devenue partie intégrante de la mission en Colombie. Ayant eu au cours des dernières décennies à faire face à des problèmes touchant l'exclusion, la pauvreté, la reconnaissance de droits territoriaux, l'extraction de ressources naturelles, les méga-projets de construction en territoire autochtone, les abus physiques et sexuels dans les pensionnats du système scolaire résidentiel, les systèmes de justice autochtones, pour ne nommer que cela, l'APN s'estimait pleinement en mesure de comprendre les luttes menées par les peuples autochtones de la Colombie et jugeait sa visite d'autant plus urgente que, dans ce cas-ci, les luttes se menaient sur fond de violence.

De son côté, Droits et Démocratie – une organisation indépendante canadienne qui s'emploie à défendre les droits humains et à promouvoir le développement démocratique dans plusieurs pays du monde – s'associait de plus en plus avec des organisations partenaires en Colombie, de même qu'avec des organisations canadiennes s'intéressant à la Colombie. Pendant plusieurs années, cette organisation a soutenu les luttes des peuples autochtones sur les continents américains et au sein de forums internationaux, tels l'ONU et l'OEA. Ayant déjà travaillé en collaboration avec l'APN, avec des autochtones au Mexique, au Pérou et au Guatemala et avec le Réseau continental des femmes autochtones des Amériques (CONAIE), Droits et Démocratie s'est donc graduellement intéressé à l'idée de promouvoir une mission en Colombie. Ainsi, après que le nouvel exécutif de l'APN a été mis en place, la direction des deux organisations s'est rencontrée et l'on a commencé en novembre 2000 à préparer la mission.

1.3 Participants

Ghislain Picard: Le vice-chef Picard est le représentant régional de l'APN pour le Québec et le Labrador; il est également, au sein de l'APN, responsable des affaires internationales. Né dans la communauté des Betsiamites, il est membre de la nation Innu. Après des études en arts et communication, il a été à l'emploi du Conseil de la nation Atikamekw-Montagnaise à titre d'agent de relations publiques et d'éditeur du journal le *Tepatshimuwin*. Il a également contribué à la mise sur pied d'un réseau de radios communautaires et, en 1998, est devenu vice-président du Conseil. Il a été élu chef régional de l'APN en 1992 et il assure maintenant la liaison avec les 43 autres chefs de sa région.

Georges Erasmus: M. Erasmus a vu le jour dans les Territoires du Nord-Ouest et appartient à la nation des Dene. Après avoir occupé divers postes au sein de sa communauté, il a été élu chef national de l'APN en 1985 et en 1988. Par la suite, il a été nommé coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones, une commission d'enquête dont les conclusions devaient servir à guider le gouvernement dans la mise en œuvre de politiques touchant les premières

nations. M. Erasmus s'est vu décerner un doctorat *honoris causa* par plusieurs universités canadiennes, et il a été fait membre et officier de l'Ordre du Canada en 1987 et 1999, respectivement. Il est actuellement président de Aboriginal Healing Foundation, une fondation mise sur pied pour répondre aux besoins des autochtones qui ont souffert des séquelles laissées par les sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats du système scolaire résidentiel.

Lydia Hwitsum: Mme Hwitsum est l'actuel chef élu des tribus Cowichan sur l'île de Vancouver en Colombie-Britannique. À ce titre, elle est aussi activement impliquée au sein de l'APN et elle siège au conseil d'administration de Droits et Démocratie. Après l'obtention, en 1997, d'un diplôme en droit de l'Université de Victoria, elle a poursuivi ses études, entre autres, dans les domaines de l'impôt (Loi sur les Indiens), du droit des biens, des programmes d'études juridiques pour les autochtones, de la résolution des conflits, de l'administration publique et de l'administration des gouvernements autochtones. Elle a travaillé dans sa communauté avec plusieurs organisations autochtones et a notamment été vice-présidente de la University of Victoria Native Law Students Association.

Beth Phinney: Mme Phinney est député au Parlement fédéral du Canada et est présidente du sous-comité des droits de la personne et du développement international relevant du Comité des affaires étrangères et du Commerce international. Élue à la Chambre des communes pour la première fois en 1988, elle en est à son quatrième mandat en tant que députée libérale de la circonscription de Hamilton-Mountain, en Ontario. Au cours de ces 12 dernières années, elle a été membre de plusieurs comités permanents parlementaires. Avant d'entreprendre sa carrière politique, Mme Phinney œuvrait dans le domaine de l'éducation.

Warren Allmand: M. Allmand a été nommé président de Droits et Démocratie en 1997 après une carrière de 31 ans en tant que député au Parlement fédéral. Avocat, il est diplômé de l'Université McGill. Il a été nommé conseiller de la reine en 1977 et membre de l'Ordre du Canada en 2000. Au cours de sa carrière parlementaire, M. Allmand a occupé divers postes au sein du conseil des ministres: solliciteur général, ministre des Affaires indiennes et du Nord et ministre de la Consommation et des Affaires commerciales. Se consacrant depuis de nombreuses années aux causes internationales, il a notamment été président de l'organisation des parlementaires pour l'action globale et est activement engagé au sein de plusieurs organisations communautaires. M. Allmand a reçu un doctorat *honoris causa* de l'Université St. Thomas et de l'Université St. Francis Xavier en plus du Prix pour la paix mondiale qui lui a été décerné par le Mouvement canadien pour une fédération mondiale.

Mary Durran: Mme Durran est adjointe aux communications de Droits et Démocratie. Elle a été chargée des relations avec les médias et de la logistique journalistique au cours de cette mission en Colombie. En 1992 et 1993, elle était en poste au Salvador et couvrait l'Amérique Centrale, à titre de journaliste pigiste, pour des publications américaines et britanniques. Par la suite, elle a passé trois ans et demie en Haïti où elle a participé aux diverses missions d'observation du respect des droits humains et des élections mises sur pied par l'ONU et l'OEA.

Eleonor Douglas: Après avoir obtenu un diplôme de l'Université du Manitoba, Mme Douglas a passé 20 ans en Colombie et fut directrice de CUSO. Elle a travaillé avec des ONG colombiennes œuvrant dans le domaine des droits humains. Elle fut également présidente du Conseil d'administration international de CUSO et, à son retour au Canada en 1995, coordonnatrice des programmes pour l'Amérique latine du Prima-

tes' World Relief and Development Fund de l'Église anglicane. Elle termine un diplôme sur la transformation des conflits et la paix. De novembre 2000 à juillet 2001, elle a travaillé pour le compte de Droits et Démocratie comme conseillère sur les questions reliées à la Colombie. Elle vit en Colombie.

1.4 Objectifs

Le but premier de la mission en Colombie était d'obtenir une bonne vue d'ensemble de la situation y prévalant en discutant avec le plus de groupes autochtones possible, de même qu'avec des représentants du gouvernement colombien et de l'ONU. Les objectifs de la visite étaient quant à eux de:

- sensibiliser les communautés autochtones du Canada à la terrible situation dans laquelle se trouvent les peuples autochtones de la Colombie, ceux-ci se retrouvant coincés au beau milieu d'un conflit armé; renseigner les gens au sujet des droits constitutionnels des communautés autochtones de la Colombie et des politiques que le gouvernement colombien a mises en œuvre à leur égard;

- évaluer la possibilité pour l'APN et Droits et Démocratie d'adopter un mécanisme de suivi et d'appui aux peuples autochtones de la Colombie;

- en apprendre davantage sur la présence canadienne en Colombie et assurer du mieux possible la capacité de plaider et de collaborer à la mise en œuvre de politiques pouvant servir la cause des peuples autochtones de la Colombie, au Canada, auprès du gouvernement canadien, et auprès du secteur privé;

- soutenir les efforts de paix en Colombie, plus particulièrement les efforts déployés par les communautés autochtones et, plus généralement, le mouvement social pour la paix.

CHAPITRE 2

CONSTATATIONS INITIALES

2.1 La situation générale en Colombie

Avant de partir pour la Colombie, nous avons tenté d'en apprendre le plus possible sur la situation qui y prévalait, de même que sur les conditions dans lesquelles vivaient les peuples autochtones du pays (voir l'Annexe 2). Nous étions également très curieux de savoir quelle était l'implication du Canada en Colombie et quels effets avaient sur les peuples autochtones les investissements du secteur privé. Nous savions qu'il serait impossible de comprendre les dilemmes auxquels sont confrontés les autochtones sans, au préalable, connaître quelques-uns des principaux éléments du contexte politique, économique et social, contexte qui suscite de plus en plus la consternation de la communauté internationale. Alors que le conflit armé interne s'intensifie et que les efforts en vue d'instaurer la paix avancent et reculent à pas d'escargot, les communautés autochtones se retrouvent, elles, coincées au milieu d'une confrontation à multiples facettes dans plusieurs régions rurales de la Colombie. Elles doivent alors se déplacer et elles pourraient même être menacées de disparition. En même temps, ces communautés s'efforcent toujours aussi activement d'en arriver à une solution de paix.

Ce qui suit se veut un bref résumé de certains faits concernant l'actuelle situation en Colombie :

- Au cours des 12 derniers mois, il y a eu une intensification dramatique du conflit armé interne. Le nombre et la brutalité des massacres commis par les escadrons de la mort paramilitaires de la droite, les AUC (Groupes d'autodéfense de Colombie)[2], sur d'innocentes victimes civiles non armées ont été documentés par les organisations pour la défense des droits de l'homme de la Colombie et du reste du monde, le bureau du HCNUDH, de même que le Département d'État américain[3]. L'actuel gouvernement du président Andrés Pastrana a échoué dans sa tentative de désarmer et de traduire en justice les têtes dirigeantes des AUC et, plus significativement, de briser la collaboration ouvertement établie entre les représentants de l'État, particulièrement les forces armées, et les AUC. Le nombre de massacres perpétrés sur des civils innocents et non armés s'est dramatiquement accru en 2000[4] et encore davantage au cours des cinq premiers mois de l'année 2001. Certaines mesures ont été prises pour combattre le paramilitarisme et quelques officiers et soldats ont été renvoyés de l'armée, mais aucun d'eux n'a été traduit en justice pour violation des droits humains. Les AUC se targuent publiquement de pouvoir compter sur de nombreux militaires pour livrer ses combats.

2 Autodefensas Unidas de Colombia

3 En 2000, 85 % des assassinats politiques étaient imputables à des agents de l'État et à des groupes paramilitaires et 15 % à la guérilla, selon la Commission de juristes de la Colombie.

4 Selon les statistiques de la Commission de juristes de la Colombie, il y a eu en moyenne, entre 1988 et 1997, 10 assassinats par jour perpétrés pour des motifs sociopolitiques.

- La dégradation du conflit est aussi reliée à la violation, de plus en plus fréquente, des lois humanitaires internationales par les principales forces de guérilla, à savoir les FARC [5] (les Forces armées révolutionnaires de Colombie) et l'ELN [6] (l'Armée de libération nationale). L'utilisation d'armes difficiles à contrôler, tels les cylindres de gaz, les assassinats de civils refusant de verser les sommes qu'on veut leur extorquer, le recrutement forcé, les assassinats sélectifs de leaders autochtones, les massacres, l'enlèvement de groupes et de citoyens, de même que les attaques perpétrées contre les infrastructures du pays (pipelines de pétrole et de gaz, centrales d'énergie, etc.) touchent la vie de milliers de personnes. La population en vient à complètement oublier les revendications à l'origine même de ces luttes (la concentration des terres, des revenus et du pouvoir politique dans les mains de la classe dirigeante), en raison de cette flambée de violence.

- L'intégrité des territoires autochtones, telle que garantie par la constitution colombienne, est de plus en plus menacée. Les narcotrafiquants, la guérilla, les groupes paramilitaires, les militaires colombiens, les sociétés de fumigation soutenues par les États-Unis, les sociétés spécialisées dans l'extraction des ressources naturelles ainsi que les sociétés nationales et internationales qui font la promotion du développement économique sont les principaux responsables de l'invasion, de la déstabilisation et de la destruction des terres, des communautés, du mode de vie, de la culture et de la spiritualité des autochtones. Dans certains cas, c'est l'existence même de communautés autochtones isolées qui est menacée. [7]

- Au cours de l'année 2000, le conflit a fortement exacerbé le problème des déplacements massifs. La Cour constitutionnelle a parlé d'une grave urgence sociale. Selon les statistiques du ministère de la Défense et de CODHES [8], la principale cause de ces déplacements serait toujours l'action des groupes paramilitaires (selon des sources internationales sûres, les groupes paramilitaires sont responsables de 45% des déplacements et la guérilla de 30%). Le chef du bureau du HCNUDH en Colombie nous a mentionné qu'alors que seulement 2% de la population colombienne est d'origine autochtone et 12% de descendance afro-colombienne, plus de 33% des déplacés appartiennent à ces deux groupes. Le gouvernement colombien se doit de fournir aux déplacés, pendant les trois premiers mois suivant leur déplacement, une aide humanitaire visant à assurer leur survie. L'agence gouvernementale Réseau de solidarité sociale ne possédant pas les ressources, l'infrastructure et l'autorité nécessaires pour répondre à la situation, ce sont alors les organisations internationales, particulièrement la Croix-Rouge Internationale, qui doivent intervenir. Environ 300000 personnes ont été déplacées en 2000 en raison de la violence politique, ce qui amène le nombre total de déplacements à deux millions. Les communautés autochtones déplacées sont menacées de disparition – privées de leurs territoires traditionnels, leurs cultures s'éteignent, tout comme la vie elle-même.

- Le Plan Colombie, l'actuel plan de développement du gouvernement colombien, a augmenté les tensions sur plusieurs fronts, notamment parmi les communautés autochtones. Ces dernières sont particulièrement touchées par deux des principales composantes du plan soutenu de façon importante par le gou-

5 Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia.

6 Ejercito de Liberacion Nacional.

7 Selon l'ONIC, quatre d'entre elles sont près de disparaître dans les régions du Nord-Est et de l'Amazonie, respectivement; parmi les autres groupes dont l'existence est sérieusement menacée, il y a ceux de la région du Choco-Antioquia dans le Nord-Ouest.

8 CODHES – Consultoria Sobre los Derechos Humanos y el Desplazamiento, une ONG colombienne s'occupant de suivre et d'analyser la situation des déplacés en Colombie et d'en informer le public.

vernement américain. D'une part, l'envoi d'une quantité encore plus importante de matériel militaire à l'armée colombienne, alors que l'on sait qu'elle est en relation, tant ses unités que ses membres, avec les AUC, démontre bien que le Plan Colombie est un plan de guerre plutôt que de paix, comme nous l'ont mentionné tant d'organisations autochtones. Deuxièmement, bien que le but avoué des États-Unis soit l'éradication des cultures illicites en Colombie par fumigation aérienne, il n'y a pas eu de consultations avec les communautés. Or, ces dernières maintiennent catégoriquement que leur gagne-pain et leur santé en sont affectés. Ils ont insisté à plusieurs reprises sur le fait que le but réel du Plan Colombie est d'évacuer certaines régions de la campagne pour laisser le champ libre aux sociétés transnationales. Elles désavouent le Plan Colombie dans sa forme actuelle et invitent le gouvernement colombien et la communauté internationale à donner préférence à l'éradication manuelle et aux plans de rechange élaborés en collaboration avec les communautés concernées.

- Le conflit colombien est en train d'outrepasser les frontières nationales et de s'étendre particulièrement à l'Équateur et au Panama, touchant surtout leurs communautés autochtones. Parmi les autres conséquences dans la région, on note le déplacement provisoire ou permanent de Colombiens, un déploiement militaire de plus en plus important le long des frontières communes dans les cinq pays voisins, la présence de forces paramilitaires et de guérilleros colombiens dans les pays voisins et une augmentation des crimes et des règlements de comptes violents.

- La polarisation sociopolitique aussi bien que militaire en Colombie contribue à ce que l'HCNUDH appelle la « désinstitutionnalisation » de l'État démocratique[9]. Le soutien de la population au prétendu processus de paix et à la négociation d'un règlement politique au conflit décline. L'on croit que les divers éléments de violence déjà entremêlés, s'enchevêtrent encore davantage et que le discours de « paix » est bien ténu. Les pressions venant des divers secteurs de la société pour l'adoption de la ligne dure et même d'une attitude de guerre se font de plus en plus insistantes. Bien que l'État colombien soit loin d'être battu, « le risque qu'il perde le contrôle de la situation, étant donné qu'il est confronté à des problèmes outrepassant sa capacité, est tout de même considérable ».[10]

- Les leaders autochtones colombiens croient qu'à tout le moins, il y aura intensification du conflit armé, dans les mois et les années à venir, s'il n'y a pas la mise en place d'un réel processus de paix en Colombie. Certains prévoient même la possibilité d'une guerre, ce qui aurait pour effet d'aggraver la pauvreté et d'affaiblir encore davantage la légitimité de l'État. Bien qu'elle semble lointaine, l'une des solutions pourrait être la reconnaissance par l'État, les groupes de guérilla et la société civile que des transformations par le biais d'un processus politique sont nécessaires afin d'éviter une immense tragédie humaine.

- Sur une note plus positive, les 12 derniers mois ont vu s'accroître l'intérêt et la volonté de la communauté internationale de s'impliquer plus activement pour tenter de régler le conflit touchant la Colombie. Entre-temps, le gouvernement colombien, les groupes de guérilla et la société civile en sont venus à s'ouvrir davantage à l'idée de cette collaboration.

9 Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Colombie

10 Appel pour la Colombie lancé par les participants à la rencontre internationale organisée par le Comité universitaire français pour la Colombie; 27 et 28 novembre 2000.

2.2 Les luttes des peuples autochtones de la Colombie

2.2.1 LE CONTEXTE

Pendant des siècles, les peuples autochtones de la Colombie ont résisté aux efforts de colonisation des conquistadors, des missionnaires, des gouvernements hostiles, des entrepreneurs en caoutchouc, des propriétaires de ranchs, des sociétés de bois d'œuvre, des prospecteurs d'émeraudes, des pétrolières, des narcotrafiquants et des sociétés spécialisées dans l'extraction de ressources de toutes sortes. Cependant l'ampleur de la violence émanant d'une multitude de secteurs pourrait avoir raison de leurs techniques de résistance datant de plusieurs siècles. Malgré tout ce qui a déjà été écrit sur l'horreur du conflit armé de la Colombie, ce n'est seulement que récemment que le sacrifice des peuples autochtones, l'une des « victimes invisibles » de cette guerre, a été reconnu. Le terme génocide est dans l'esprit et sur les lèvres de plusieurs.

Conformément aux dispositions de la Constitution colombienne, 429 *resguardos*[11] et 17 réserves constituent des « territoires autochtones ». Ceux-ci, avec les autres formes de propriété communale, représentent approximativement 30 millions d'hectares ou 28% des terres colombiennes. Près de 90% de ces territoires sont concentrés dans les bassins des fleuves Amazone et Orénoque dans les départements d'Amazonas, du Caqueta, du Guainía, du Guaviare, du Meta, du Putumayo, du Vaupés et du Vichada. D'autres populations autochtones se trouvent dans les départements du Cauca, du Choco, du Cordoba, d'Antioquia, du Norte de Santander et de La Guajira. Bien que le nombre total d'hectares actuellement détenus par les peuples autochtones semble impressionnant, une large proportion de ces terres ne se se prête pas à une culture intensive et a sérieusement été érodée. C'est notamment le cas des terres de la région peu peuplée du bassin du fleuve Amazone et d'autres situées dans la région plus densément peuplée du Cauca. On nous a rapporté qu'il pourrait y avoir jusqu'à 115000 autochtones, sur une population de 800000, qui n'ont pas de terres. Nous avons aussi appris des porte-parole autochtones que 90% de la biodiversité de la Colombie se retrouve dans les territoires autochtones, ce qui les rend extrêmement vulnérables à une grande variété de facteurs externes aux communautés, notamment aux groupes voulant prendre le contrôle des ressources dont ils regorgent.

Tous les secteurs habités par les autochtones sont, d'après les cartes géographiques, situés dans des zones à haut risque de violence, en raison soit des narcotrafiquants, des représentants de l'État, des propriétaires terriens, des guérilleros ou des paramilitaires. Plusieurs de ces régions sont aussi menacées par des projets de méga-infrastructures et des activités d'extraction des ressources naturelles – en exploitation, en construction ou planifiés. Cinq nations autochtones ont déjà été réduites à moins de 100 personnes et, selon les autorités colombiennes, elles sont en danger d'extinction.

Conquête espagnole et domination coloniale

Depuis l'arrivée des conquistadors espagnols, le processus d'occupation, la perte et le recouvrement de territoires ont été une constante dans l'histoire des peuples autochtones de la Colombie. Diverses études montrent qu'à l'arrivée des Espagnols, on comptait approximativement 10000000 d'autochtones en Colombie. La plupart d'entre eux sont morts ou ont été tués. Leurs cultures et leurs colonies ont subi le même sort. Pendant la domination coloniale espagnole, la conservation des territoires était synonyme de sauvegarde de la culture et de la vie. Après nombre de batailles et de pertes de vie, la Couronne espagnole a finalement

11 En français, le mot le plus approprié pour traduire le terme *resguardo* est sans aucun doute celui de réserve. En Colombie, cependant, on appelle *reserva* la deuxième entité juridique gouvernant les territoires. Ainsi il pourrait y avoir confusion entre les deux. Voir p.15.

reconnu des droits territoriaux dans ce que l'on appelle les *resguardos*, car elle craignait de ne plus avoir de main-d'œuvre à bon marché si les peuples autochtones étaient complètement décimés.

L'ère républicaine

Pendant l'ère républicaine, l'achat de terres par des particuliers était fortement encouragé et la terre est devenue l'un des éléments productifs du développement économique. Au cours de cette période, la terre « non cultivée », c'est-à-dire sans agriculture ou élevage de bétail « visible », était considérée exempte de population et dès lors transférée à l'État pour être redistribuée. Les peuples autochtones qui vivaient de la chasse et de la pêche, principalement, ont été ainsi rendus invisibles. Les *resguardos*, eux, ont été expropriés et les peuples autochtones de nombreuses régions de la Colombie réduits au rôle de colonisateurs dans des lieux isolés, près des frontières, ou forcés de travailler dans de grandes fermes ou haciendas, qui s'établissaient à l'époque. Les missionnaires colombiens et étrangers, les blancs et les autres de race métissée, les pauvres et les riches, les bandits et les aventuriers, de même que les narcotrafiquants, ont alors commencé à voir les autochtones comme de simples obstacles qui les empêchaient de s'approprier de ces territoires nationaux inoccupés. Au cours du XX^{e} siècle, certaines de ces terres prétendument « inoccupées » ou qualifiées de *no-man's lands* ont été retournées à leurs propriétaires légitimes après de longs, ardus et parfois même tragiques combats.

La loi 89, adoptée par le Congrès colombien en 1890 et à laquelle nous ont fréquemment référé les leaders autochtones lors de nos rencontres, reconnaît officiellement le *resguardo* comme étant un territoire légalement constitué appartenant au peuple autochtone, ne pouvant être transféré à un tiers et dont l'autorité légitime est le *cabildo*.

2.2.2 LES LUTTES DE XX^{e} SIÈCLE POUR LE RECOUVREMENT DU TERRITOIRE

Au cours des 50 dernières années, les tentatives menées par les autochtones pour recouvrer leurs territoires émanaient de leur capacité de s'organiser, de vivre en harmonie avec leurs traditions et leur culture, de faire pression et de négocier avec l'État et d'élaborer des propositions de développement basées sur leurs projets de créer des communautés autonomes (plans de vie). Un plan de vie est en fait une stratégie visant à défendre la culture autochtone et il est souvent conçu par les Aînés de la communauté. Ces plans visent à renforcer la communauté et ses structures de gouvernement, en commençant par faire une analyse de la véritable situation qui y prévaut et puis, en proposant un plan global de développement interpellant les hommes, les femmes, les jeunes et les enfants de la communauté. Il existe une différence importante entre un plan de développement économique et un plan de vie; le premier veut satisfaire les besoins fondamentaux de la population, mais ne requiert pas la collaboration des membres de la communauté; le plan de vie, lui, veut satisfaire tous les besoins de la communauté qui, selon elle, assureront sa survie sur tous les plans.

Bien que d'importantes étendues de terres appartiennent maintenant légalement aux autochtones, la majeure partie d'entre elles étaient déjà en leur possession. « Seulement 200000 hectares ont pu être, en réalité, récupérés de propriétaires terriens, tous achetés par INCORA (l'Institut colombien pour la réforme agraire) [12]. Cela signifie que dans 95% des cas, les revendications de propriété ont été acceptées, sous réserve que l'État considère la terre comme « vacante ». Les terres des propriétaires terriens n'ont ainsi été retournées aux autochtones que dans seulement 20%

12 Instituto Colombiano de Reforma Agrario

des cas.[13] Avec la formation de l'ONIC, en 1982, et de conseils régionaux dans plusieurs départements, antérieurement et subséquemment, entre autres, le Conseil régional des peuples autochtones du Cauca (CRIC), l'Organisation des peuples autochtones d'Antioquia (OIA), le Conseil régional des peuples autochtones de Tolima (CRIT), les peuples autochtones peuvent ainsi plus visiblement lutter pour la reconnaissance et la légalisation de leurs territoires, de leur droit à l'enseignement de leur langue maternelle dans les écoles locales, de leur droit à un système de justice autochtone et à la pratique de la médecine traditionnelle. Certains des éléments clés qui ont permis l'évolution du mouvement ces deux dernières décennies ont été la création d'un programme pour la défense de l'unité du territoire, de la culture et de l'autonomie; la lutte constante pour la reconnaissance juridique des droits historiques des peuples autochtones; leurs victoires constitutionnelles et la ratification par le Congrès colombien du Pacte relatif aux droits civils et politiques et de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui enchâssent les droits des autochtones de la Colombie. Finalement, la présence de trois membres autochtones à l'Assemblée constituante, qui a notamment mis en œuvre et approuvé la nouvelle Constitution de 1991, a permis de faire en sorte que les droits des autochtones soient pris en considération au plus haut niveau national.

Aujourd'hui, l'ONIC est l'organisation nationale légitime représentant les peuples autochtones colombiens. La représentation politique était et demeure le privilège des autorités autochtones démocratiquement élues, soit par le biais de l'ONIC, ou par la formation de mouvements politiques. L'ONIC rassemble 44 organisations régionales, de même que les autorités autochtones de 32 départements du pays, et représente en même temps les 84 différents peuples. L'Alliance sociale autochtone (ASI), les Autorités autochtones de Colombie (AICO) et le Mouvement autochtone colombien (MIC) se battent, pour leur part, pour défendre les intérêts des autochtones à un niveau politique (le MIC a cependant perdu son statut politique en raison du peu d'intérêt des électeurs).

Malgré des expériences très différentes et plusieurs différends entre les divers peuples qui constituent l'ONIC, cette organisation sert de pont et s'inspire de principes philosophiques chers aux autochtones pour établir sa plate-forme:

- la défense de l'autonomie des autochtones
- la défense des territoires autochtones et le recouvrement de ceux qui leur ont été usurpés
- la propriété collective des terres dans les *resguardos*
- le contrôle des ressources naturelles se trouvant en territoire autochtone
- la création de sociétés d'économie communautaires
- la mise en place d'un réseau d'éducation bilingue et biculturel dirigé par les autorités autochtones
- le rétablissement de la pratique de la médecine traditionnelle et la mise en place de programmes reflétant les valeurs sociales et culturelles des communautés autochtones
- l'assurance que toutes les dispositions constitutionnelles et législatives édictées en faveur des autochtones seront respectées
- la solidarité avec les autres secteurs sociaux

Pendant les années 70 et 80, les luttes menées par les autochtones ont éclaté sur la scène nationale. Des professionnels autochtones et non autochtones les ont alors aidés quant aux aspects techniques ayant trait à l'élaboration et à la promotion de leurs pro-

13 The Indigenous World, 1999-2000 ; International Working Group for Indigenous Affairs ; p. 99.

jets, à la recherche linguistique, aux critères juridiques pour le recouvrement de leurs terres, aux stratégies de communication et au dossier concernant le retour de la pratique de la médecine traditionnelle. Malgré les gains réalisés, le rapport de 1999 des Nations Unies sur le développement humain en Colombie révèle qu'il est « estimé que 80% des autochtones vivent toujours dans des conditions d'extrême pauvreté, que 74% d'entre eux reçoivent un salaire en deçà du salaire minimum et que leurs municipalités ont les taux les plus élevés quant à la pauvreté et à la non-satisfaction des besoins humains fondamentaux. Dans ces domaines, les indices de la qualité de vie et du développement humain sont en-dessous des standards nationaux et l'espérance de vie est de 20% moins élevés que la moyenne nationale. La mise en œuvre de politiques et de programmes visant à garantir aux autochtones le droit à l'autonomie et à la préservation de leur identité culturelle n'est donc pas suffisante ». [14]

2.2.3 LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES : CONCEPTS FONDAMENTAUX

Les termes enchâssés dans la Constitution de 1991 et la législation existante définissent les droits des peuples autochtones et expliquent, par le fait même, la plate-forme de toutes les organisations autochtones de la Colombie.

Peuples autochtones : selon la loi 21 de 1991, qui a ratifié la Convention 169 de l'OIT, les peuples autochtones sont les descendants des populations qui peuplaient le pays, ou une région géographique spécifique du pays, au temps de la conquête et de la colonisation, et qui ont conservé, en totalité ou en partie, leurs institutions socioéconomiques, culturelles et politiques. La connaissance de l'identité est le critère fondamental pour déterminer si une personne est autochtone ou non et non pas la pureté génétique. Ce n'est pas à l'État, mais aux peuples autochtones eux-mêmes, de décider si une population est autochtone ou non.

Territoire autochtone : est un territoire autochtone, une terre occupée de façon régulière et permanente par une communauté ou un groupe autochtone aussi bien qu'une terre qui, bien que n'étant pas occupée de cette façon, constitue l'habitat naturel des autochtones pour la conduite de leurs activités sociales, économiques et culturelles.

Communauté autochtone : groupe ou rassemblement de familles autochtones conscientes de leur identité, partageant les mêmes valeurs, us, coutumes et artefacts de leur héritage culturel, et possédant leurs propres formes de gouvernement, d'administration, de contrôle social et de systèmes normatifs qui les différencient des autres communautés, indépendamment du fait qu'elles possèdent ou non des terres ou que leurs *resguardos* aient été dissous, divisés ou déclarés vacants.

***Resguardo* autochtone :** institution sociopolitique et juridique, spécialement constituée, composée d'une ou plusieurs communautés autochtones possédant des territoires en vertu d'un acte de propriété collective ; la gestion du *resguardo* dépend d'une organisation autonome des peuples autochtones au sein d'un système de normes collectivement définies.

Réserve autochtone : étendue de terre « vacante » occupée par une ou plusieurs communautés autochtones, dont les frontières ont été définies et légalement assignées par l'INCORA pour l'usage et le compte exclusif de la ou des communautés. En vertu de la loi, la terre demeure toutefois propriété de l'État.

Autorités traditionnelles : les membres d'une communauté autochtone qui, en ver-

14 Rapport de la Commission sur les droits de l'homme du bureau du HCNUDH en Colombie.

tu de la structure de la culture existante, ont le droit d'exercer l'autorité organisationnelle, la gouvernance et des fonctions administratives, aussi bien qu'un contrôle social.

***Cabildo* autochtone:** entité publique spéciale dont les membres ont été élus et sont reconnus par la communauté; il s'agit d'une organisation sociopolitique traditionnelle, dont la fonction est de légalement représenter la communauté, d'exercer l'autorité et d'entreprendre les activités que lui permet la loi, les us et coutumes ainsi que les règles internes de chaque communauté.

Autonomie autochtone: la Constitution a accordé aux territoires autochtones le statut d'entités territoriales (ETI). Une série de lois subséquentes leur a graduellement confié des fonctions semblables à celles des municipalités. C'est cette juridiction qui permet aux peuples autochtones d'être guidés par leurs pratiques ancestrales et d'exercer leur autonomie par le biais de leurs propres formes de gouvernement.

Actes législatifs fondamentaux enchâssant les droits des peuples autochtones

- La Constitution de 1991 affirme que l'État pluriethnique et multiculturel colombien reconnaît et entend protéger la diversité ethnique et culturelle de la nation; que les membres des groupes ethniques ont le droit à une formation respectant et enrichissant leur identité; que la culture sous toutes ses expressions est primordiale pour la nationalité; et que l'État reconnaît l'égalité et la dignité de tous les habitants du pays.

- La Constitution de 1991 définit les *resguardos* comme étant des terres dont les titres de propriété sont détenus collectivement. Leurs titulaires ont par ailleurs droit à des paiements de transfert de l'administration gouvernementale centrale tout comme pour une municipalité.

- Le gouvernement contrôle tout comme une municipalité. Les territoires autochtones font l'objet d'une législation spéciale; du fait qu'ils sont ainsi enregistrés en commun, ils ne peuvent être loués, vendus, hypothéqués, mis sous embargo ou légués par testament; ils ne peuvent non plus être cédés à nul autre que la communauté.

- Aucune taxe ne peut être prélevée auprès des « territoires autochtones » et ces derniers sont en droit d'établir leurs propres gouvernement, langage et systèmes d'éducation, de justice et d'autorité.

- La loi colombienne 21 de 1991, qui ratifie la Convention 169 de l'OIT, précise qu'il revient au gouvernement, en conjonction avec les peuples autochtones, de mettre en place des mesures, coordonnées et systématiques, destinées à protéger leurs droits et leur survie. Le gouvernement devra également consulter les peuples autochtones intéressés, par le biais des mécanismes appropriés et, tout particulièrement, de leurs institutions représentatives, chaque fois que les actions législatives ou administratives envisagées pourraient les toucher directement. Ainsi, en vertu de la loi, si un territoire autochtone existe, le gouvernement quel qu'en soit le niveau doit élaborer des mécanismes de consultation et de prise de décisions, surtout pour des questions concernant l'extraction de ressources naturelles.

- En vertu de la Constitution de 1991, l'exploitation des ressources naturelles ne doit pas nuire à l'intégrité culturelle, sociale et économique des peuples autochtones.

- La Constitution de 1991 élève le statut des territoires autochtones au rang des ETI[15], si l'on s'en remet à la jurisprudence suivie par l'actuelle administration publique. Cependant, en raison de la com-

15 Entidad Territorial Indígena

plexité et de la compétitivité des intérêts économiques, sociaux et politiques, les procédures et normes nécessaires à l'établissement de ces ETI n'ont pas encore été adoptées.[16] L'une des principales revendications des organisations des peuples autochtones en Colombie est justement que ces ETI soient dûment et promptement mises en place et réglementées tel que le garantissent leurs droits constitutionnels. Il est urgent, afin de sauvegarder ces territoires, que ces normes et ces procédures soient adoptées.

- Les habitants des ETI sont en droit de négocier les plans de développement de leur communauté, les plans pour la vie, avec les niveaux appropriés de gouvernement. Les membres des communautés autochtones ont droit à des programmes sociaux et culturels respectant et assurant le développement de leur identité culturelle.

- Une disposition particulière de la Constitution de 1991 prévoit l'élection d'un minimum de deux sénateurs autochtones par les communautés autochtones. (Les sénateurs en Colombie sont élus selon des listes nationales alors que les représentants au Congrès sont eux élus dans leurs départements respectifs.) Les trois sénateurs et les deux membres du congrès actuellement en place ont été élus aussi bien en vertu de ce mécanisme spécial que dans le cadre d'une compétition électorale ouverte.

En résumant la situation générale des peuples autochtones de la Colombie, les leaders de l'ONIC nous ont transmis un message très clair. Bien qu'il y ait eu d'importants gains – enchâssement des droits des peuples autochtones dans la Constitution –, le manque de volonté politique pour en assurer la défense signifie que plusieurs de ces droits ne pourront être établis dans la législation nationale.

2.3 Les droits des peuples autochtones menacés à l'aube du XXI[e] siècle

Malgré le fait que la Constitution enchâsse depuis 1991 les droits des peuples autochtones, plus de 300 chefs autochtones ont depuis été assassinés. Il existe six types différents de menaces à l'intégrité territoriale et aux droits des peuples autochtones.

2.3.1 L'EXTRACTION DES RESSOURCES NATURELLES

Dans le contexte actuel de la mondialisation, les terres agricoles de la Colombie ne sont désormais plus évaluées en regard de leur capacité de production de nourriture – la Colombie a multiplié par huit ses importations de denrées alimentaires depuis 1990, alors qu'ont été vigoureusement mises en œuvre des politiques économiques dictées par les marchés. Sont beaucoup plus précieux son pétrole, ses mines, son gaz naturel, sa biodiversité, ses ressources hydroélectriques et la potentialité de son réseau routier. Cependant, la fragilité de ses écosystèmes et le haut niveau de sa biodiversité représentent de sérieux risques pour ce type d'activité économique.

La Colombie, une prétendue « nation en voie de développement », affligée par un conflit armé lui coûtant d'énormes ressources humaines et financières, est dans une faible position pour faire concurrence selon les règles établies de la politique du marché international. Ceci étant, elle semble donc avoir trouvé un créneau économique dans le domaine de l'extraction de ressources naturelles. Sérieusement affectés par la crise économique actuelle et les coûts de la guerre, ses récents gouvernements ont ainsi assoupli les conditions d'octroi des concessions et des contrats d'association pour une multitude de sociétés privées, tant nationales que

16 Connue en Colombie sous le nom de Ley Organica de Ordenamiento Territorial.

multinationales, pour l'extraction de ses ressources naturelles, spécialement du pétrole. Ces mesures ont apporté un certain répit économique à court terme, mais selon plusieurs, de courte vue. Le pétrole est maintenant l'exportation licite la plus importante de la Colombie.

L'histoire de l'exploitation pétrolière des territoires autochtones au cours des six dernières décennies est plutôt triste, et elle semble dangereusement vouloir se répéter. Les Yariguies de la vallée de la rivière Magdaléna sont disparus, tandis que les Motilones de la région de Catatumbo (département du Santander Nord) et les Cofanes du département du Putumayo ont vu le nombre de leurs membres diminuer substantiellement depuis le début de l'exploitation pétrolière. On nous a rapporté que ce ne sont pas tant les dommages faits à l'environnement ou la violation de leurs droits territoriaux qui ont nui aux communautés autochtones, mais plutôt l'arrivée de colonisateurs venant d'autres parties de la Colombie qui sont venus en masse dans les régions de production de pétrole avec le vague espoir de trouver un emploi. L'exploitation pétrolière non seulement réduit les forêts, mais contamine aussi les terres et les ruisseaux de déchets alcalins. En ajoutant la construction d'infrastructures, incluant routes, camps, raffineries et pipelines, c'est un changement dans l'utilisation des terres qui en résulte.

De sérieuses inquiétudes concernant la sécurité sont reliées à l'industrie du pétrole:

- Les guérilleros, dans le but de forcer l'État à mettre en œuvre une nouvelle politique nationale de l'énergie, font souvent sauter les oléoducs, causant ainsi non seulement des pertes pour les coffres de l'État et les compagnies étrangères, mais aussi, en raison des déversements dans les sols et les cours d'eau, des dommages écologiques irréparables [17]. Les forces paramilitaires se sont donc établies dans les régions riches en réserves pétrolifères, causant de sérieux ravages parmi la population civile. Dans le but d'assurer la conduite de leurs activités, les compagnies de pétrole ont engagé des firmes privées, dont le personnel est reconnu pour avoir des liens avec les forces armées, fournissant ainsi des informations au sujet des civils et des guérilleros [18].

- Un article du *Financial Times* (Londres) de janvier 2001, qui nous a été remis par des chercheurs colombiens, souligne qu'en dépit du nombre de nouvelles explorations et d'une augmentation du nombre de nouveaux contrats de production signés en l'an 2000, il y a un manque flagrant de collaboration des grands producteurs de pétrole de stature internationale. La capacité du gouvernement d'assurer leur sécurité est une de leurs grandes préoccupations; pour les petites compagnies, c'est encore plus coûteux.

Des représentants de l'Organisation de la zone des peuples autochtones du Putumayo (OZIP) du sud de la Colombie nous ont fait part de leurs inquiétudes quant aux conséquences à long terme, pour leurs communautés, des activités de la compagnie Alberta Energy sur leur territoire et nous ont demandé de les aider à contrôler la situation et à développer leurs capacités de négociation. Précédemment, au moment où OZIP négociait avec ECOPETROL (la compagnie de pétrole de l'État colombien), en regard du développement du San Juan Petroleum

17 Selon un article du *Financial Times* (Londres) en date du 31 janvier 2001, la société US Occidental a été plus durement frappée. « Le pipeline transportant le pétrole en provenance du champ de Caño Limon a été bombardé plus de 90 fois l'an dernier (2000). La compagnie a invoqué, en août, un cas de force majeure pour ne pas avoir été en mesure de satisfaire à ses obligations – il n'y avait pratiquement pas de pétrole à pomper. Selon la compagnie, la production totale annuelle n'a été que de 90000 barils par jour alors qu'elle aurait due être de 110000 par jour. »

18 British Petroleum a été accusée de fournir à une brigade de l'armée colombienne, accusée de violation des droits humains à l'égard de la population civile, des lunettes spécialement conçues pour la vision nocturne.

Block, l'organisation a été avisée par les guérilleros des FARC qu'elle aurait à leur payer la taxe de 80000 $US qu'ils avaient imposée à la compagnie advenant que les autochtones s'opposent à l'exploitation. Cette menace a considérablement affaibli la position de négociation de la communauté.

Dans une autre région de la Colombie, dans le secteur nord-est des départements de Boyaca, d'Arauca et du Santander Nord, les vaillantes batailles du peuple U'wa pour protéger sa culture de la dévastation, causée par l'insistance de l'Occidental Petroleum, avec l'assentiment du gouvernement colombien, à extraire du pétrole de notre « mère la Terre », constituent une version des temps modernes de la saga de David et Goliath. S'opposent ainsi la vision globale et spirituelle des U'wa sur la vie communautaire et leur idée de ne faire qu'un avec la nature, et la soif inassouvie de profits et d'énergies fossiles non renouvelables des sociétés du monde « développé ».

Bien que la constitution de 1991 déclare que l'État est le propriétaire permanent du sous-sol, elle prohibe l'exploitation des ressources naturelles sur les territoires autochtones si cela met en danger l'intégrité sociale, économique et culturelle des peuples y vivant. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la Convention 169 de l'OIT établit l'obligation de tenir une consultation préalable avec les peuples autochtones concernant toute mesure administrative ou législative les touchant directement. Il y est aussi spécifié que le territoire autochtone inclut la totalité de l'habitat des peuples autochtones et non uniquement celui qu'ils occupent de façon permanente. Toutefois, après avoir entendu les témoignages des groupes autochtones de la Colombie, nous nous rendons bien compte que cette loi n'est pas adéquatement mise en œuvre et qu'elle fournit une protection insuffisante contre l'exploitation irresponsable des ressources des territoires autochtones. Les peuples autochtones ont pourtant le droit de refuser les projets de développement devant être réalisés sur leurs territoires si, après consultation, ils décident que ces projets ne sont pas dans les meilleurs intérêts de la communauté.

Une autre pratique qui a sérieusement touché plusieurs communautés autochtones est celle des coupes incontrôlées de bois. L'OIA et l'Organisation des peuples Embera (OREWA) ont rapporté que de grandes étendues de territoires autochtones sont devenues de véritables déserts à la suite des pratiques irresponsables des compagnies de bois d'œuvre, qui coupent les arbres sans se soucier du reboisement ou des effets de ces coupes sauvages sur le rendement futur des terres. Avec l'érosion, les sources d'eau se sont asséchées et le sol est devenu inutilisable; les peuples autochtones ont été privés de leur habitat naturel et leur approvisionnement en vivres a diminué; les maladies se sont davantage répandues et, peu à peu, leur mode de vie a été entièrement détruit.

2.3.2 LES MÉGA-PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Les méga-projets, comme les barrages hydroélectriques, ont aussi affecté et déraciné des communautés. Un cas en particulier, traité à fond dans la section 3.6 du rapport concernant le peuple Embera-Katío qui vit sur les hauteurs aux approches de la rivière Sinú dans le département de Cordoba, est celui de la construction du barrage Urra.

Les peuples autochtones du département de Choco ont expliqué qu'une grande partie de leur territoire traditionnel est menacée par la construction de plusieurs routes qui faciliteraient, aux investisseurs, l'accès à cette région extrêmement riche en biodiversité et en ressources minières. Les grands projets d'importantes autoroutes reliant le Venezuela à la côte du Pacifique de la Colombie et la frontière colombo-panaméenne au sud, de même que d'un canal sec – une solution de rechange au canal de Panama – entre les océans Atlantique et Pacifique, font grim-

per la tension chez les peuples autochtones. Même si la construction n'est pas encore commencée, la valeur potentielle de cette région attire la présence de groupes armés et d'investisseurs qui montrent peu de respect pour les peuples qui vivent sur cette terre depuis des siècles. Dans la région du Jurado, dans le département de Choco, il nous a été rapporté que le territoire des Embera n'a pas été reconnu par les trois dernières administrations fédérales malgré d'innombrables pétitions et études, apparemment parce que les communautés afro-colombiennes en seraient affectées. Le problème, toutefois, se rait plutôt lié à la construction du canal à sec.

2.3.3 LE PROJET DE LOI SUR LA RÉFORME AGRAIRE

Le projet de loi sur la réforme agraire violerait les droits territoriaux des peuples autochtones. Il prévoit que, dans les cas où l'on aurait l'intention d'acquérir des terres au nom des peuples autochtones, il faudrait qu'il y ait, au préalable, approbation des plans d'affaires produits, un concept étranger dans la culture des autochtones. Le projet de loi propose de plus que les communautés rurales soient impliquées dans une « alliance stratégique » avec le secteur agro-économique afin de faire la promotion de projets « stratégiques » de développement et « d'activités importantes » et d'ainsi agir comme « noyau productif ». Actuellement, la proposition est en suspens, dans l'attente du résultat des discussions de paix engagées entre le gouvernement et les groupes de la guérilla, étant donné l'importance qu'ont à l'agenda des négociations la réforme agraire et l'octroi des titres des terres. Cependant, les concepts qui y sont mis de l'avant pourraient servir à élaborer des solutions de rechange dans des régions où l'on éradique en ce moment de vastes cultures illicites. Les peuples autochtones craignent que leur diversité culturelle ne soit plus respectée, que leur droit inhérent aux territoires qui leur reviennent soit affaibli et que leurs terres soient désormais subordonnées aux prétendus projets « alternatifs » de développement des entreprises du secteur agro-économique comme ceux de l'African Palm.

2.3.4 LA PROPOSITION D'UN NOUVEAU CODE MINIER

En date du 20 juin 2001, il semble que le nouveau Code minier, dont les représentants des peuples autochtones nous ont parlé à plusieurs reprises, ait été adopté par le Congrès colombien et qu'il inclut une disposition selon laquelle les mines pourront être attribuées à la personne ou à l'entité qui les a juridiquement revendiquées la première. Cette disposition doit être interprétée comme étant une invitation ouverte aux sociétés étrangères à s'établir en Colombie et représente une inquiétude majeure pour les peuples autochtones, dont les *resguardos* contiennent des ressources minières, et qui ne sont pas préparés à livrer les batailles juridiques que cela pourrait impliquer.

De plus, le nouveau code comporte plusieurs autres aspects litigieux : a) la période d'exploration et d'exploitation accordée aux sociétés privées a été augmentée de 30 à 50 ans, renouvelable encore pour 25 ans ; b) les avantages économiques du secteur privé augmenteront, alors que ceux de l'État diminueront ; c) les nouveaux taux de redevances, de taxes, d'exemptions, de taxes pour les importations de machinerie sont très généreux pour les exploitants du secteur privé ; d) des exemptions de taxes pourront être accordées en échange de garanties quant à la protection de l'environnement ; e) l'exploitant pourra recevoir une compensation de l'État si les niveaux de production baissent, en raison de l'épuisement des ressources de la mine ; f) les initiatives concernant l'évaluation des qualités techniques du minerai et l'obtention d'un permis environnemental sont du ressort de l'exploitant – ce qui préoccupe particulièrement les peuples autochtones ; g) les régions aujourd'hui classifiées comme « exclues » pourraient être reclassées

comme « restreintes » afin d'accroître les perspectives minières. Le code manque de clarté en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles dans les régions autochtones, et pour cette raison, il pourrait bien être remis en question par l'ONIC.

2.3.5 LA FUMIGATION AÉRIENNE DES CULTURES DE COCA ET DE PAVOT

Lors de notre rencontre avec l'ONIC, les représentants de l'OPIAC (Organisation des peuples autochtones de l'Amazone colombienne [19]) nous ont expliqué que les autochtones considéraient, traditionnellement, la feuille de coca comme une « feuille à mâcher ». Elle était cultivée pour l'usage personnel, non pas dans un but de commercialisation. Toutefois, les demandes insatiables des pays « développés » du nord, en plus de l'intérêt des entreprises de produits chimiques, ont converti la traditionnelle feuille de coca en « feuille de la mort ». Par ailleurs la culture du pavot, qui est devenue un problème pour certaines communautés autochtones, est en croissance, et la Colombie fournirait jusqu'à 50% de l'opium du marché nord-américain.

Les tentatives d'éradication aérienne financées par l'aide militaire des États-Unis sont exécutées par la force militaire de l'actuel gouvernement colombien, les anti-narcotiques, et font partie de la stratégie de développement du Plan Colombie. Les opérations d'épandage d'herbicides ont détruit les cultures licites et les pâturages, empoisonné le bétail, contaminé les approvisionnements d'eau potable et entraîné une variété de maladies, selon les témoignages recueillis par les bureaux locaux et nationaux de l'Ombudsman aux droits de la personne du gouvernement colombien. La fumigation des cultures illicites a, elle, résulté en une perte de l'autonomie territoriale pour les peuples autochtones, un accroissement de la violence et un déplacement forcé alors que les familles se sont mises à chercher nourriture et sécurité après que leurs récoltes ont été détruites. La directrice du HCNUR nous a expliqué qu'actuellement, son bureau s'occupait des dossiers de près de 1 000 personnes du département du Putumayo seulement qui avait été déplacées à la suite des fumigations aériennes. Nous avons aussi entendu et lu que « ces épandages causent de sérieux dommages écologiques, entre autres, la défoliation de vastes régions forestières, la perte de l'habitat naturel, l'augmentation de la fragmentation de forêts jusque-là intactes, l'érosion des basses terres, la contamination des ruisseaux et des rivières et l'empoisonnement de la vie aquatique et des mammifères » [20]. De plus, la monoculture des plants de coca et de pavot entraîne la stérilité des sols, sols qui éventuellement seront davantage ruinés par l'usage massif de fertilisants chimiques. Dans certaines régions, les activités reliées au trafic de la drogue ont causé un accroissement considérable du crime, affectant particulièrement les jeunes et les femmes autochtones. Heureusement, l'usage du fongicide fusarium oxyporum, pour la destruction des cultures, a été suspendu indéfiniment par le ministre de l'Environnement de la Colombie, en raison de ses effets secondaires inconnus.

La fumigation aérienne n'est pas la seule solution. Les gouverneurs des départements du sud du Putumayo, du Nariño, du Cauca, du Caqueta, d'Huila et du Tolima se sont ligués pour protester contre la fumigation aérienne. Ils ont mis de l'avant des plans de rechange de développement, des initiatives régionales de paix et une proposition prônant l'éradication graduelle et volontaire des cultures illicites plutôt que les habituelles distributions de sommes de 1000$US, de façon paternaliste et individuelle, pour prétenduement venir en aide aux autochtones

19 Organizacion de Pueblos Indigenas de la Amazonia Colombiana.

20 Report on the Activities of the Colombian Indigenous Delegation Regarding the Aerial Eradication of Illicit Crops and Plan Colombia. 9-22 novembre 2000.

et aux fermiers qui acceptent l'éradication manuelle ; le « bloc des gouverneurs du sud » préconise un réel plan de rechange de développement pour leur région.

2.3.6 LES VICTIMES DU CONFLIT ARMÉ INTERNE

C'est sans aucun doute l'intensité accrue du conflit armé interne qui est la plus dévastatrice pour les communautés autochtones de la Colombie et qui les met le plus à risque. La stratégie fondamentale des factions militaires combattantes est d'intimider les communautés autochtones par des menaces d'utilisation de la force et de la violence. Parce que leurs territoires renferment des ressources stratégiques considérées comme vitales pour l'économie du pays, aussi bien qu'en raison de leurs très lucratives cultures illicites, elles sont de plus en plus vulnérables alors que les groupes armés s'en disputent le contrôle. Avec un complet mépris du peuple qui vit sur ces terres depuis des siècles, les peuples autochtones sont ciblés de tous les côtés et soupçonnés de collaborer avec « l'ennemi », indépendamment du fait qu'ils ont officiellement affiché leur neutralité et de leur droit de demeurer neutre en regard du conflit armé. Les peuples autochtones sont pressés par les combattants de leur fournir de l'information concernant l'emplacement des camps « ennemis » et des routes qui y accèdent. Ainsi, l'on constate un accroissement alarmant des meurtres sélectifs, du recrutement forcé, des massacres, des menaces, des disparitions, des déplacements vers l'intérieur et des luttes pour le contrôle de l'accès aux denrées alimentaires.

Avec l'intensification du conflit, caractérisé par des combats de plus en plus sanglants, et un impact de plus en plus grand sur la population civile, il est possible qu'on assiste à la disparition complète de peuples autochtones. La pression constante et sans précédent des groupes armés sur les formes traditionnelles d'organisation des peuples autochtones de la Colombie risque de dégénérer en génocide et en ethnocide. On ne démontre aucun respect pour leurs territoires sacrés ni pour leurs lieux de culte et on nous a même rapporté que les groupes armés utilisaient librement les territoires autochtones pour le mouvement de troupes et d'approvisionnements, s'installant même parfois au sein des communautés. Des victimes d'enlèvement ont en effet été amenées sur les terres des autochtones. Les guérilleros recrutent aussi de force les hommes autochtones, de même que les jeunes (hommes et femmes) en raison de leur grande connaissance des terrains difficiles – la jungle et les myriades de rivières et de ruisseaux – de leurs territoires. Les paramilitaires, quant à eux, attaquent les communautés autochtones en raison de leurs supposées sympathies avec les guérillas. Enfin, l'identité culturelle ainsi que les coutumes traditionnelles sont menacées du fait que les Aînés sont la cible d'attentats et d'intimidation de part et d'autre. Cette soumission par la force des peuples autochtones est une stratégie de contrôle et, au milieu de cette terreur et de cette horreur, l'État colombien a peu fait pour sauvegarder aux peuples autochtones leur droit le plus précieux – le droit de vivre en paix sur leurs territoires.

L'OPIAC nous a référés à l'un des documents qu'elle avait publiés à ce sujet. [21]

« Rappelons ici le concept de 'vulnérabilité' tel que le perçoit l'ONU. Ce terme, qui s'applique en partie aux minorités ethniques, sert à qualifier les populations civiles les plus susceptibles d'être le plus gravement touchées en cas de conflit armé. En ce qui concerne la population autochtone de la Colombie, cette vulnérabilité est intimement liée au conflit armé qui sévit dans l'ensemble du pays. La moitié de la population autochtone de la Colombie est extrêmement vulnérable. On peut même affirmer qu'elle est en voie d'extinction. Cette population

21 Association latino-américaine des droits de l'homme/OPIAC : *Genocide and Ethnocide as the Order of the Day*, octobre 2000.

subit une pression telle que son infrastructure culturelle, ses rituels, sa tradition mystique et ses relations représentant-autorité sont profondément perturbés et même menacés de destruction. Dans le présent contexte de guerre interne, les populations autochtones de la Colombie sont victimes de génocide (actes de violence entraînant la destruction physique d'un groupe ethnique ou de personnes spécifique), d'ethnocide (actes de violence visant la destruction de toute possibilité de reproduction d'une culture) et d'écocide (destruction des éléments environnementaux essentiels à la survie des communautés autochtones). »

2.4 Engagements du Canada en Colombie

2.4.1 POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

La Colombie en est venue, ces deux dernières années, à occuper une place de plus en plus importante au plan de la politique étrangère du Canada. Toutefois, les politiques canadiennes reposent sur des intérêts forts divergents. En raison de préoccupations humanitaires, de l'importance d'assurer la sécurité des populations, des domaines considérés prioritaires par l'ambassade (la surveillance en matière de droits humains, les échanges culturels, le processus de paix, la diplomatie, le commerce et les investissements); de la préoccupation démesurée pour le trafic des drogues illégales, la corruption et la sécurité; du nombre important de réfugiés politiques demandant asile au Canada; du potentiel pour le commerce et les investissements; et de plusieurs années de lobbying, mené particulièrement par les églises canadiennes et les syndicats s'intéressant à la violation des droits humains, la Colombie a ainsi pris de plus en plus d'importance.

2.4.2 APPUI À LA PAIX EN COLOMBIE

Le soutien actif du Canada au dialogue de paix établi entre le gouvernement et les organisations insurgées est manifeste. Les diplomates canadiens en Colombie prennent souvent part à des activités non gouvernementales et ne se gênent pas pour dénoncer les violations faites par les divers groupes armés. Le soutien du gouvernement canadien vise entre autres: la signature d'une entente internationale humanitaire à laquelle adhéreraient tous les groupes armés; un règlement politique négocié pour mettre fin au conflit et un renforcement des institutions gouvernementales.

Le Canada devrait cependant jouer un rôle politique plus actif, particulièrement en se distançiant du Plan Colombie. Le gouvernement canadien semble croire que l'approche la plus efficace est celle assurant une représentation diplomatique simplement pacifique et humanitaire. Néanmoins, ce manque de clarté est remis en question par certains groupes autochtones (voir la lettre de l'ONIC à la délégation, p.35), qui estiment que l'appui donné par le gouvernement canadien au processus de paix contredit la position neutre qu'il a adoptée quant au Plan Colombie, dont l'une des principales composantes n'est pas relative au processus de paix, mais plutôt à l'aide importante que l'armée américaine doit apporter aux forces armées colombiennes. Selon plusieurs rapports, le Plan Colombie garantit en outre au secteur privé, tant national que transnational, un contrôle sur les ressources naturelles, à n'importe quel coût et sans considération pour les droits précédemment établis sur ces ressources. Nous avons été prévenus que des sociétés canadiennes devraient faire l'objet d'une surveillance à cet égard.

2.4.3 COMMERCE AVEC LA COLOMBIE

Bien que le commerce bilatéral avec la Colombie ne représente qu'une fraction minime du commerce global du Canada, il s'était accru ces dernières années jusqu'à ce que survienne une récession en Colombie. Avec la possibilité d'un modeste rétablissement économique en 2001, il y a espoir que

ce commerce reprenne. La Colombie est le quatrième partenaire en importance du Canada en Amérique latine, après le Mexique, le Brésil et le Venezuela, de sorte que ces liens commerciaux ne doivent pas être pris à la légère, particulièrement en ce qui a trait aux développements futurs.

Tant le Canada que la Colombie soutiennent la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), un état de fait qui inquiète les communautés autochtones surtout depuis les événements qui se sont produits au Mexique après la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). L'ONIC surveille la situation mexicaine de très près. En effet, une disposition de la Constitution mexicaine affirmant l'inaliénabilité des terres commerciales autochtones ou *ejido* a été abrogée et les conséquences désastreuses que cela a eues pour les communautés autochtones mexicaines ont fait le tour de la planète. Les peuples autochtones craignent qu'à tout moment la même chose puisse se produire en Colombie. Les recommandations relatives à la nécessité, eu égard à la ZLEA, d'une réforme constitutionnelle n'ont pas été débattues publiquement, de façon ouverte et explicite. Comme la ZLEA, et l'ALENA d'ailleurs, représente bien plus qu'un simple échange de biens, les peuples autochtones craignent que leur droit constitutionnel à la consultation, en ce qui concerne les investissements étrangers sur leurs territoires, soit encore plus restreint. Les secteurs les plus puissants de la Colombie insistent sur le fait que le pays a besoin de « développement », et que des ressources importantes se trouvant dans les territoires autochtones et qui ne peuvent, en vertu de la Constitution de 1991, être vendues, transférées, divisées, mises sous embargo, cédées à des tiers, etc., devraient être libérées pour favoriser l'investissement national et transnational.

2.4.4 INTÉRÊT SANS CESSE GRANDISSANT DU SECTEUR PRIVÉ CANADIEN

Lors des rencontres, les groupes autochtones ont manifesté, à plusieurs occasions, leur inquiétude quant à l'intérêt croissant pour leur pays du secteur privé canadien; malheureusement ils n'ont pas été très explicites et finalement nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter formellement avec les représentants de ce secteur pendant notre séjour.

Les investissements du Canada, pétrolières, sociétés de télécommunications, d'agriculture et de produits agro-alimentaires, en Colombie, se chiffrent à environ cinq milliards $US. La privatisation et de nouvelles règles relatives aux redevances rendent les investissements en Colombie attrayants et stimulent la confiance des investisseurs canadiens quant à la stabilité à long terme du marché colombien.

L'arrivée récente de plusieurs sociétés canadiennes de pétrole et de gaz naturel est perçue comme une « bonne nouvelle » dans l'opinion publique. Selon CENSAT, une ONG travaillant étroitement avec l'ONIC, des compagnies pétrolières canadiennes sont devenues des investisseurs importants en Colombie. Les découvertes importantes des 10 dernières années à Guando, située à une heure de la capitale Bogota, sont exploitées par la compagnie Nexen Incorporated (autrefois connue sous le nom de la Canadian Occidental Petroleum) et par Petrobras du Brésil. De nouveau selon CENSAT, d'autres compagnies pétrolières canadiennes associées ou installées en Colombie seraient les Mera, Millennium, Kappa, Quadra, Talisman et Alberta Energy.

Les organisations autochtones insistent sur le fait que les investisseurs étrangers en Colombie, particulièrement ceux se trouvant dans les secteurs névralgiques, doivent être au courant des réalités politiques, économi-

ques, sociales et culturelles auxquelles ils auront à faire face, des effets que leur présence a, ou aura, sur les communautés, et finalement, des revendications des gens vivant dans ces régions. Les déplacements dans ces secteurs hautement à risque, ou susceptibles de le devenir, exigent une analyse rigoureuse de la situation, un contrôle serré et plus particulièrement de la transparence dans les consultations auprès des populations. L'exercice de synthèse entrepris par les organisations colombiennes de développement communautaire et environnementales indique clairement que les luttes pour le contrôle territorial entre les guérilleros et les paramilitaires sont fréquemment reliées à des intérêts économiques importants, ou à des projets d'infrastructure à grande échelle. Tout au long de ce rapport, nous avons souligné les conséquences horribles pour les peuples autochtones de ces batailles entre les guérilleros et les forces paramilitaires pour le contrôle territorial dans des secteurs d'importance économique stratégique, alors que l'État n'entreprend aucune action concrète pour contrôler la dévastation.

Les investissements canadiens en Colombie souvent soutenues par la SEE (assurance des risques, par exemple), sont fortement encouragés. Alors que le gouvernement canadien possède peu de moyens juridiques, ou autres, pour contrôler les activités inacceptables, les ONG et les organisations autochtones, elles, deviendront sans aucun doute plus informées et impliquées avec les années. Les autochtones ne sont pas contre les investissements comme tels, mais ils insistent pour que le secteur des affaires agisse avec une certaine éthique, qu'ils soient consultés selon leurs propres règles, que les travaux ne commencent qu'après la signature d'ententes mutuelles, que les profits servent à aider les personnes qui auront été touchées par les investissements et que les projets n'aillent de l'avant que s'il y a entente préalable.

Conclusion

Les organisations autochtones ont demandé assistance afin de surveiller le « conduite » des compagnies de pétrole et autres, canadiennes ou non, en Colombie. L'échange d'information valable exige de la transparence et des efforts assidus de la part de tous ceux concernés. Comme les compagnies canadiennes en Colombie se retrouvent de plus en plus au milieu d'une situation potentiellement explosive, l'institution d'un dialogue entre les représentants des compagnies, les communautés autochtones affectées, les travailleurs, les représentants du gouvernement et les organisations de développement devrait être le point de départ. [22]

22 Dans un communiqué de presse en date du 20 décembre 2000, le bureau régional nord-américain de la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de l'industrie chimique, de l'énergie et mines a accueilli avec plaisir les principes régissant la sécurité et les droits humains dans l'industrie du pétrole, du gaz naturel et des mines qu'ont annoncés conjointement le Département d'État américain et les Affaires étrangères et Bureau du Commonwealth du Royaume-Uni.

CHAPITRE 3

SPÉCIFICITÉS DE SIX COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS AUTOCHTONES

Il a été impossible de recueillir les témoignages de toutes les communautés autochtones de la Colombie et de visiter toutes les régions où les luttes font rage. Voici donc une description des six cas que nous avons étudiés (OPIAC – région amazonienne, Putumayo, Cauca et le gouverneur du département, OIA – Antioquia, les U'wa et les Embera-Katío de Cordoba). Ils témoignent du type et de l'ampleur des problèmes auxquels sont confrontés les autochtones en Colombie, de même que de la bravoure, de la capacité de résister et d'intervenir de façon positive sur la scène politique et, enfin, du potentiel de construire une nation en paix et en harmonie avec les individus et la nature. L'information ne concerne que certains des enjeux et ne rend en aucun cas justice à la quantité et à l'ampleur des défis et problèmes qu'auront à surmonter les autochtones pour survivre à l'actuel massacre.

3.1 Région de l'Amazonie

Cinquante-six nations autochtones vivent dans l'immense *selva* du bassin colombien de l'Amazone, une région comptant six départements. Cette région dans la jungle est un écosystème fragile et isolé, situé dans le sud-est de la Colombie et regroupant une population autochtone peu nombreuse et largement dispersée. Quatre-vingt-dix pour cent des terres, soit plus de 25 millions d'hectares, sont situées dans les départements de l'Amazonas, du Caqueta, du Guainía, du Guaviare, du Meta (zones en basse jungle) et du Putumayo, du Vaupés et du Vichada (plaines herbeuses et au pied des montagnes). Au cours des siècles, les missionnaires, les exploitants de caoutchouc, les pétrolières, les bûcherons et les narcotrafiquants ont contribué non seulement à la déforestation, mais aussi à la destruction de l'environnement et des cultures.

Les quelque 80000 autochtones y résidant appartiennent aux Witoto, Cubeos, Ingas, Bora, Muinanes, pour ne nommer que ces peuples-là, et à 16 organisations autochtones, régionales et locales, affiliées à l'OPIAC. Chaque nation est située dans un *resguardo*, certains de dimension considérable. Le processus d'organiser et de légaliser les *cabildos* ou capitanías, la forme locale de gouvernement, va bon train bien que dans certains secteurs la reconnaissance juridique du territoire et de son autorité se fasse toujours attendre. Dans certains cas, les colonisateurs vivant en territoires autochtones ne se sont pas encore vus offrir d'autre solution par le gouvernement. Dans d'autres, particulièrement dans le département du Putumayo, les leaders autochtones nous ont mentionné que la convoitise du pétrole avait affecté le processus de reconnaissance de leurs territoires traditionnels.

« Au XX[e] siècle, plusieurs facteurs historiques ont engendré de véritables problèmes qui ont menacé la survie des habitants de la région. L'industrie pétrolière a pris d'assaut plusieurs régions; dans les années 1950 et 1960, les paysans des Andes fuyant la violence politique ont émigré dans la région, alors que le gouvernement national, dans le cadre de sa réforme agraire, adoptait des politiques sti-

pulant que les territoires autochtones étaient des "terres vacantes"; pendant 30 ans, une invasion de cultures illicites a dévasté de grandes parties de la région par la monoculture, la pollution et la violence. Les autochtones ont perdu ainsi de grandes étendues de terres. Une déforestation importante a également détruit leurs sources d'approvisionnement de plantes traditionnelles et, par conséquent, menacé d'extinction leur culture et leur façon de pratiquer la médecine traditionnelle. » [23]

L'OPIAC a dénoncé le fait que les territoires des autochtones, plus ou moins reconnus par la législation existante, sont devenus un enjeu stratégique pour tous les groupes armés: militaires, paramilitaires, narcotrafiquants, contrebandiers, guérilleros et anti-guérilleros. Des peuples entiers ont été presque exterminés et ceux qui restent sont maintenant soumis à des pressions constantes, économiques, judiciaires et religieuses, affectant leurs traditions. « Selon le témoignage des peuples autochtones de l'Amazonie, les FARC imposent un recrutement forcé: chaque famille doit donner un ou deux de ses membres à la guérilla. Cela se fait évidemment par intervention militaire. Généralement les recrues sont des jeunes hommes entre 14 et 35 ans, mais il y a aussi de jeunes femmes. » [24]

Comme leurs frères et sœurs des autres parties de la Colombie, les peuples autochtones de l'Amazonie sont piégés dans une confrontation armée opposant la guérilla (principalement les FARC) aux paramilitaires pour le contrôle du lucratif commerce de la coca et de la cocaïne, duquel ils tirent des sommes fabuleuses. Les motifs historiques guidant les AUC étant l'élimination de la guérilla, la présence des paramilitaires a augmenté dans certains secteurs de la région amazonienne ces 12 dernières années. L'extrême pauvreté alliée à la fumigation aérienne et aux combats se déroulant entre la guérilla et les paramilitaires force désormais les communautés à se réfugier plus profondément dans la jungle ou à émigrer dans d'autres parties de la Colombie et dans les pays voisins, surtout en Équateur. La présence de l'État, qui n'a jamais été suffisante, est aujourd'hui très précaire. Les autochtones sont seuls pour se défendre. Comme dans le cas des autres organisations autochtones que nous avons rencontrées lors de notre mission, les membres de l'OPIAC dénoncent ainsi très clairement la situation:

a) le conflit armé en Colombie met en danger l'avenir ethnique et culturel des peuples autochtones du bassin de l'Amazone et menace même leur survie;

b) le conflit armé, au sein duquel ils se trouvent involontairement impliqués, ne dépend pas d'eux, mais entraîne une instabilité sociale et culturelle, alors que les hommes et les jeunes (hommes et femmes) sont recrutés de force par les groupes de guérilla;

c) le déplacement forcé dans cette région, qui n'est pas dû qu'au conflit armé mais aussi aux fumigations aériennes, est encore plus dommageable pour les familles autochtones, les communautés, les territoires et les organisations autochtones;

d) l'éradication des cultures illicites par épandage de produits chimiques ou contrôle biologique nuit à la stabilité écologique et environnementale de la région;

e) le Plan Colombie ne résout en rien le problème du trafic des drogues et viole même plusieurs droits fondamentaux des peuples autochtones. Les peuples autochtones de l'OPIAC affirment qu'ils ont le droit

23 Gathering Of Shamans In The Colombian Amazon, Union of Traditional Yage Healers of the Colombian Amazon ; p. 23 et 24

24 Genocide And Ethnocide As The Order Of The Day : The Critical Humanitarian Situation Of The Indigenous Peoples Of The Colombian Amazon; rapport de l'Association d'Amérique latine pour les droits de la personne et de l'Organisation des peuples autochtones de l'Amazonie colombienne.

légitime de ne pas prendre part à cette guerre et ils exigent que les acteurs de ce conflit armé respectent leurs droits fondamentaux, constitutionnels et politiques.

3.2 Le Putumayo: OZIP et les Conseils autochtones de la vallée de Guamuez et de San Miguel

Le Putumayo fait actuellement partie de la région de l'Amazonie dont vous venons de parler; cependant, étant donné la situation délicate de ce département, au moment où le Plan Colombie se met en action, une attention particulière lui sera accordée. Malgré la biodiversité du Putumayo, qui compte plus de 40000 espèces naturelles, la fragilité de ses écosystèmes, aggravée par la sous-culture de la coca, les narcotrafiquants et les guérilleros, de même que la convoitise du pétrole, a mené à la destruction de l'environnement, à la concentration des terres et finalement au déplacement des peuples autochtones.

Les peuples autochtones des départements situés aux frontières de l'Équateur et du Pérou sont sans aucun doute parmi les peuples les plus menacés en Colombie. Ils subissent actuellement les fumigations aériennes des cultures de coca, les combats militaires entre les FARC et les AUC pour le contrôle du territoire, l'indifférence du gouvernement et des institutions étatiques et l'arrivée de multinationales spécialisées dans l'extraction des ressources naturelles, notamment de pétrole. Les peuples Inga, Kamsa, Kjofan, Siona et Witoto sont à l'heure actuelle en danger d'extinction, alors qu'il ne reste déjà plus aucun membre des peuples Caregaujes et Embera-Katío dans la région, depuis les nombreux massacres et leur migration vers l'Équateur. Les représentants des organisations autochtones du Putumayo ont, quant à eux, de nouveau dénoncé avec véhémence le recrutement forcé des jeunes autochtones, étant donné leur connaissance des rivières et marécages de la *selva* et leur facilité d'adaptation aux conditions difficiles de la région. Comme le contrôle du transport fluvial est primordial pour les trafiquants de cocaïne, de même que pour le déplacement des troupes, ces jeunes sont en effet des plus recherchés. En fait, la majorité des combattants des FARC sont de jeunes, hommes et femmes, autochtones. L'assassinat qui aurait été perpétré par des paramilitaires en janvier 2001 du leader Cofan et vice-président de la Fondation des autorités traditionnelles, Pablo Emilio Díaz, est enfin une autre indication de la fragilité de la situation.

Le plan Colombie a été le coup final. La détermination du gouvernement américain d'éradiquer 60000 hectares de cultures illicites de coca en moins de 10 mois écarte toutes les initiatives entreprises par les gouvernements municipaux et départementaux afin de mettre de l'avant l'idée d'une éradication manuelle, graduelle et volontaire, et de cultures de remplacement. Il est évident qu'un tel plan prendrait plus de deux ans à se mettre en marche et coûterait beaucoup plus cher. Cependant, les États-Unis ne veulent absolument pas attendre, puisque cette stratégie a pour but d'affaiblir les FARC. Entre le 22 décembre 2000 et le mois de février 2001, le gouvernement de la Colombie, grâce au nouveau matériel militaire reçu en vertu du Plan Colombie et à l'assistance de régiments anti-narcotiques formés aux États-Unis, a ordonné aux forces armées de reprendre les fumigations aériennes, au moyen, cette fois, d'un produit chimique, le glyphosphate, souvent appelé par son nom commercial, le « Roundup ». La fumigation s'est effectuée sur 30000 hectares. Il s'agit d'une opération sophistiquée, conduite par des avions très modernes, des hélicoptères armés et des milliers de soldats professionnels. Les épandages se font à basse altitude. Les autochtones déplorent, depuis, la destruction de leurs récoltes, la perte d'animaux, des problèmes de santé, des dommages faits à l'environnement, la contamination de leurs réserves d'eau et, de façon générale, la perte de leur qualité de vie.

Le gouvernement américain insiste pour dire que seulement les grandes cultures industrielles ont été touchées, contrairement à ce que disent les victimes. À titre de preuve, on nous a remis les listes soigneusement établies par plusieurs communautés des municipalités de Puerto Leguízamo et de Puerto Guzman, détaillant les pertes subies par chacune des familles, indiquant, entre autres, le nombre d'hectares et d'animaux détruits, aussi bien que la date exacte des fumigations. Cependant comme l'a mentionné l'un des chefs locaux: «Washington attend des résultats et Washington verse l'argent.»

L'Ombudsman national (Defensor del Pueblo), M. Eduardo Cifuentes, a mené une enquête afin de voir si les plaintes des communautés autochtones, à Orito, La Hormiga et San Miguel, étaient fondées. L'équipe a rapporté que les fumigations aériennes jusqu'au mois de janvier avaient causé de graves dommages aux récoltes et aux animaux et a recommandé que quiconque voulait entreprendre l'éradication manuelle soit épargné, que les victimes soient compensées financièrement, que les torts causés par l'épandage soient réparés, et que les fumigations soient suspendues jusqu'à ce que les institutions gouvernementales aient coordonné leurs efforts pour épargner les petits agriculteurs. Comme cette région abandonnée par l'État et appauvrie possède peu d'alternatives économiques viables, les populations, en désespoir de cause, se sont enfoncés plus profondément dans la jungle amazonienne ou se sont dirigés vers la côte du Pacifique pour continuer à cultiver les seules récoltes qui leurs permettent de survivre. Les riches narcotrafiquants, encouragés par les guérilleros et les paramilitaires, continuent, pour leur part, leurs activités.

Exploration er exploitation pétrolière
Selon CENSAT, le Putumayo est l'une des régions où le plus de concessions d'exploration et d'exploitation ont été accordées. Ce qui est très préoccupant, c'est la fragilité culturelle et environnementale de la région. Les infrastructures et les pipelines pétroliers qui traversent le Putumayo jusqu'à la ville portuaire de Tumaco sur la côte du Pacifique (département du Nariño) ont été attaqués 140 fois entre 1991 et décembre 2000, causant des pertes de plus de 25 milliards de pesos. [25] L'Alberta Energy, l'une des sociétés qu'OZIP nous a demandé de garder à l'œil, vient de faire son entrée dans cette région.

3.3 Le Cauca

Le Cauca est le département possédant la plus grande concentration d'autochtones en Colombie. Il est l'un des plus pauvres du pays et c'est là où les peuples autochtones sont le mieux organisés pour défendre leurs droits collectifs et territoriaux. Le Cauca compte près de 300000 autochtones, notamment les Paez, Guambiano, Yanácona et Coconuco de même que les Embera sur la côte du Pacifique. Il y existe 115 *cabildos*. À plusieurs reprises, on nous a parlé du CRIC [26] comme d'une mère pour les organisations autochtones de la Colombie, d'une inspiration pour ceux luttant pour leurs droits.

Pendant que les membres du CRIC luttaient pour défendre leurs territoires, leurs cultures et leurs programmes communautaires, au milieu d'une cruelle guerre dont ils étaient les victimes à tous points de vue, approximativement 515 d'entre eux ont été assassinés, la plupart des chefs régionaux ou des diverses communautés. Au cours des 30 dernières années, presque 60000 hectares de terres ont été recouvrés; toutefois, les revendications pendantes ne sont plus étudiées par l'autorité de l'État responsable des questions territoriales, l'INCORA, étant donné qu'elle n'a plus suffisamment de ressources pour le faire.

Le 11e congrès du CRIC, auquel ont assisté plus de 5000 autochtones, s'est tenu du 26

25 Vargas, Ricardo: *Putumayo, Una Crisis de Estado*; www.usfumigation.org.

26 Consejo Regional Indigena de Cauca.

au 30 mars 2001 dans le secteur de La Maria dans la ville de Piendamo, un secteur désigné comme étant un territoire de coexistence pacifique (« Territorio de Paz y de Convivencia »). Anatolio Quiro, fondateur du CRIC, ancien sénateur de la république et le nouveau représentant de son conseil d'administration, nous a énuméré les points saillants de son programme :

- le recouvrement des territoires traditionnels
- le renforcement des *cabildos* et de toutes les formes de gouvernance traditionnelle
- la conscientisation aux législations touchant les autochtones et leur mise en application
- l'extension des entités juridiques autochtones, connues sous le nom de *resguardos*, et le refus de compenser l'utilisation des terres par de la main-d'œuvre gratuite
- la sauvegarde de son histoire, de sa culture, de sa langue et de ses coutumes ainsi que la formation de professeurs autochtones bilingues
- le renforcement des programmes de développement économique des communautés
- la protection des ressources naturelles
- la reconnaissance et le renforcement du rôle et de la participation des femmes
- la mise sur pied de programmes spéciaux pour les jeunes et les enfants

Le CRIC c'est bien plus que les manifestations et la dénonciation, il s'emploie également à élaborer des stratégies ayant trait à l'agriculture, à la création d'une université autochtone, à la protection de l'environnement autochtone et à l'adoption d'une législation garantissant les droits des autochtones. Ces plans, comme dans les autres régions autochtones, portent le nom, simple mais significatif, de plans de vie (« Planes de Vida ») et ils constituent l'effort des autochtones pour renouer avec leurs racines, impliquer l'entière communauté, définir leurs valeurs culturelles et échafauder des projets pour l'avenir.

Les membres du CRIC ont réitéré leur accord à un règlement politique négocié au conflit armé. À plusieurs reprises, ils nous ont mentionné qu'ils s'opposaient à la présence de groupes armés sur leurs territoires. Ils ont aussi demandé que les propositions autochtones relatives au processus de paix soient prises en compte par les organisations de la société civile, les groupes de guérilla et la communauté internationale œuvrant à trouver une solution au conflit. Ils s'opposent enfin à la fumigation aérienne des cultures illicites en territoire autochtone et demandent que les plans du CRIC prévoyant l'éradication manuelle, graduelle et volontaire soient respectés tout comme leurs plans de vie.

Une nouvelle source d'inquiétude pour le Cauca est la présence d'un nombre croissant de paramilitaires. La guérilla y est, pour sa part, installée depuis longtemps et elle se montre fréquemment irrespectueuse du territoire et de la culture autochtones. Aujourd'hui, cependant, les paramilitaires accusent, sans preuve toutefois, des centaines d'autochtones de sympathiser avec les groupes de guérilla et en font des cibles militaires « légitimes ». Plusieurs massacres ont ainsi été commis et l'on rapporte des meurtres presque quotidiennement. Les autochtones ont été obligés de quitter leurs régions – certains vivent désormais dans de simples camps de fortune. Entre septembre 2000 et mars 2001, selon le CRIC, environ 120 personnes ont été assassinées, alors que les paramilitaires et les FARC combattaient pour le contrôle du territoire. La période la plus sanglante a été la semaine sainte alors que des violences se sont déroulées le long de la rivière Naya près du département du Valle Cauca en bordure de l'océan Pacifique. Il est toujours impossible pour les autorités autochtones de se rendre dans la région et d'y réclamer les corps. Le bureau de l'Ombudsman a officiellement reconnu que 40 personnes avaient été assassinées, mais l'on craint que ce chiffre ne grimpe à 100, pour la plupart des autochtones. Le CRIC et l'ONIC ont informé les organisations internationa-

les pour la défense des droits humains de la situation et réclament l'appui de la communauté internationale.

Cependant, au milieu de ce conflit et de cette crise, la Colombie a élu son premier gouverneur autochtone dans le département du Cauca en octobre 2000.

Le *Taita* (sage) Floro Tunubala, comme le nomment affectueusement ses nombreux partisans, est une cible des paramilitaires. Son cabinet et ses plus proches collaborateurs ont également été menacés.

Sa victoire a été préparée de longue date. Le CRIC était en effet devenu l'une des organisations autochtones les plus puissantes, alors que les Afro-Colombiens du nord du département avaient réussi à développer d'impressionnantes habiletés à s'organiser, tout comme les paysans des régions plus au sud. La formation de mouvements politiques – ASI et AICO – a également aidé à paver la voie. La fermeture de l'autoroute panaméricaine, la principale autoroute reliant la Colombie au reste de l'Amérique du Sud, à plusieurs reprises, par les organisations populaires revendiquant pour que le gouvernement dispense un minimum de services, s'est avérée une bonne école d'apprentissage. Selon le gouverneur, c'est une combinaison de facteurs qui l'ont mené à la victoire.

Toutefois, gouverner un département est une tâche compliquée. La dette du département, accumulée jusqu'à maintenant par les régimes précédents, s'élève à 40000 millions de pesos (environ 20 millions $US), ce qui équivaut à presque tous les revenus du département. Le nouveau gouverneur a ainsi les mains liées – il ne peut décider d'une façon totalement autonome. Le gouverneur Tunubala s'inquiète également des répercussions qu'a le Plan Colombie sur les communautés. Bien que les conséquences de la dépendance aux drogues sur la santé publique de toutes les populations préoccupent les Caucanos, le gouverneur nouvellement élu croit que la solution doit être globale dans sa nature et certainement pas militaire. Il est d'avis que la fumigation aérienne dans le but d'éradiquer les cultures n'est pas une solution à long terme. Il faut élaborer des stratégies de développement de rechange pour les paysans et les autochtones appauvris.

Espérons que les propositions du *Taita* et de son équipe en regard de la situation du Cauca seront bien accueillies aux niveaux national et international. En conjonction avec les gouverneurs des autres départements du sud (Nariño, Huila, Tolima, Caqueta et Putumayo), le *Taita* s'emploie à obtenir un consensus relativement aux aspects militaires du Plan Colombie et des politiques américaines anti-drogue, à élaborer des plans de développement de rechange et à déterminer les critères qui permettront d'en venir à un règlement négocié du conflit armé.

3.4 L'Antioquia

Le département d'Antioquia est situé dans le nord-ouest de la Colombie et, avec ses cinq millions d'habitants et son important développement économique, il joue un rôle considérable sur le plan politique et dans les affaires du pays. Seulement 16 000 autochtones y résident sur environ 300 000 hectares de terres. Au moment où les conquérants espagnols sont arrivés, il y a plus de 500 ans, ils étaient près d'un demi-million; le « quasi génocide » du passé est aujourd'hui plus qu'un vague souvenir. L'OIA lutte en effet pour prévenir l'extinction de ses membres.

Les Embera sont les autochtones les plus nombreux du département d'Antioquia et ils occupent un immense corridor qui s'étend le long de la côte ouest, des frontières communes avec le Panama, au nord, jusqu'à l'Équateur, au sud, et rejoint les bas plateaux des versants occidentaux de la cordillère des Andes. Il existe aujourd'hui quelque 350 *cabildos* Embera en Colombie, dont 72 se retrouvent dans le département d'An-

tioquia. D'autres familles autochtones y habitent aussi, mais elles sont beaucoup moins nombreuses. Les Senúes, l'une des civilisations précolombiennes les plus avancées, sont, eux, situés dans la partie la plus au nord d'Antioquia, en Uraba; les Tules ou Kuna, enfin, dont le territoire a été scindé au début du siècle dernier lorsque le Panama s'est séparé de la Colombie, vivent dans une petite communauté sur la frontière avec le Panama.

Les luttes menées pour recouvrer leurs territoires usurpés ont été longues et ardues. Les effets désastreux de la dissolution des *resguardos* et de l'invasion de leurs terres par les paysans, les mineurs et les aventuriers, au cours de la première moitié de XX[e] siècle, ont repoussé les autochtones dans les régions les plus inhospitalières du département, régions ayant difficilement accès aux autres régions plus populeuses. Les effets de la colonisation interne ont aggravé davantage leur situation. Le taux de maladies et de décès a alors grimpé brusquement, tout comme le nombre de conflits au sein de la communauté. Encouragés par le résultat des luttes des autochtones du Cauca, la création en 1982 de l'ONIC et le recouvrement du *resguardo* Cristiania en Antioquia, les autochtones ont établi la constitution de l'OIA, en 1987.

Encore une fois, tout comme c'est le cas dans d'autres régions de la Colombie, le contrôle des diverses richesses naturelles, des routes, des forêts et des ressources hydroélectriques et minières est le principal motif de l'actuelle confrontation sévissant entre les groupes de guérilla et les paramilitaires, ces derniers étant d'autre part aidés par le personnel des forces armées. Malgré le fait qu'ils ont toujours réclamé le droit de demeurer neutres dans ce conflit, les peuples autochtones du département d'Antioquia, particulièrement les Embera, sont toujours les victimes de représailles. En 1994, ils avaient pourtant déclaré qu'ils n'accepteraient pas d'être recrutés de force et qu'ils ne transmettraient pas non plus quelque information que ce soit à l'armée, aux groupes de guérilla ou aux paramilitaires. Bien que le gouvernement du département travaille en étroite collaboration avec l'OIA pour élaborer et mettre en œuvre des plans stratégiques, le gouvernement national a fait très peu pour garantir la protection de la population autochtone du département.

Les autochtones et leurs défenseurs ont en effet été victimes de meurtres, menaces, enlèvements, disparitions forcées et massacres. Ils se sont également fait voler du bétail, des biens et des récoltes. Lorsqu'un groupe armé prend le contrôle d'un territoire, que ce soit de façon permanente ou temporaire, la liberté de mouvement s'en trouve suspendue et il s'ensuit terreur et division au sein des communautés, de même qu'affaiblissement de l'autorité des leaders traditionnels, des professeurs et des guérisseurs. On a également assisté à une hausse de la malnutrition et il est presque maintenant impossible d'obtenir des soins médicaux, ce qui a finalement entraîné la mort de nombreux enfants. Les menaces et les pressions maintiennent les communautés dans un perpétuel état de panique, de sorte que la mise en œuvre des plans de vie reste en plan. Ce qui est encore plus troublant c'est le fait que depuis juin 2000, 63 leaders autochtones ont été assassinés et 18 communautés ont été forcées de joindre les rangs de plus en plus bondés des populations déplacées en Colombie. Le génocide et l'ethnocide sont des possibilités terrifiantes. Devant cette situation dévastatrice, l'OAI a lancé sa campagne *Aidez les Embera à survivre*, qui préconise ce qui suit:

- Faire connaître l'intenable situation des peuples autochtones d'Antioquia, particulièrement celle des Embera, engendrée par le conflit armé – les menaces, les attaques et les assassinats mettent en danger la survie des communautés autochtones, sur les plans tant culturel et physique qu'organisationnel, et pourraient très bien dégénérer en génocide à l'endroit du peuple Embera.

- Soutenir les peuples autochtones d'Antioquia afin d'empêcher qu'ils ne deviennent impliqués dans le conflit armé et obtenir que les groupes armés signent des accords humanitaires avec l'OIA et les autorités autochtones d'Antioquia.

- Assurer le respect du droit inhérent de l'OIA de conduire ses activités et de définir son propre plan de développement selon ses plans de vie.

- Rejeter l'idée d'utiliser des territoires autochtones à des fins d'exploitation minière et d'élaborer de grands projets d'infrastructures sans consultation et autorisation des peuples autochtones.

- Mettre fin à la criminalisation des revendications sociales de même qu'au conflit armé par la négociation d'un règlement politique.

3.5 Les U'wa

On retrouve les U'wa, un peuple traditionnel comptant quelque 5000 à 7000 membres, dans la partie des forêts tropicales du nord-est de la Colombie, près de la frontière du Venezuela, dans une région en bordure des départements du Santander Nord, de l'Arauca et du Boyaca. Comme se trouve sur son territoire l'un des écosystèmes forestiers les plus menacés de la planète, ce peuple est actuellement engagé dans une lutte à finir pour la protection des cultures traditionnelles et de sa patrie sacrée à l'encontre d'un projet d'exploitation pétrolière développé par la compagnie américaine Occidental Petroleum. Bien que nous n'ayons pas rencontré les U'wa en personne, nous avons reçu de nombreux documents de l'ONIC concernant leur situation ; puisque leur lutte est à l'image de bien d'autres, nous avons soumis les renseignements suivants.

L'opposition des U'wa est tellement forte qu'ils ont juré de commettre un suicide collectif si le projet de forage de puits de pétrole va de l'avant. Au cœur de la doctrine de leur spiritualité se trouve la croyance que le pétrole, qu'ils appellent *ruiria*, est le sang de notre Mère la Terre et que l'en extraire pourrait la tuer, après quoi, plus personne ne pourrait plus jamais y vivre. Ils maintiennent qu'ils préfèrent se donner eux-mêmes la mort plutôt que de souffrir de la mort lente que l'extraction du pétrole infligera à leur environnement et à leur culture. Ce combat à la David et Goliath a capté l'attention de plusieurs, puisque le droit des U'wa de déterminer, d'une façon autonome, le type de développement approprié à leur territoire s'oppose carrément à la course aux profits des corporations américaines et à la soif d'énergie du monde développé.

L'Occidental Petroleum a d'abord reçu le feu vert pour explorer la région – susceptible de contenir approximativement de 1,4 à 2 millions de barils, c'est-à-dire l'approvisionnement des États-Unis pendant trois mois – en 1992. Durant les cinq dernières années, les U'wa ont mené une campagne internationale massive afin d'empêcher la compagnie de forer. Ils ont ainsi entrepris une série d'actions incluant des poursuites judiciaires contre le gouvernement de la Colombie, des pétitions adressées à l'OEA lui demandant d'intervenir, des appels lancés directement aux principaux dirigeants de l'Occidental et même une main tendue aux actionnaires de la compagnie. Bien que les décisions de la Cour constitutionnelle de la Colombie aient donné raison aux U'wa, le gouvernement a tout de même donné le feu vert et accordé un permis de forage. Les plates-formes de forage ont donc envahi la région. L'article 63 de la Constitution colombienne stipule que le territoire communautaire des groupes ethniques est inaliénable. Mais qu'arrive-t-il lorsque des milliards de dollars sont en jeu ?

Les U'wa croient que le pétrole et la violence sont liés de façon inextricable. Tout juste au nord de leur territoire, à Caño Limón, se trouve le champ pétrolifère de l'Occidental Petroleum et son oléoduc qui a été attaqué

par les groupes de guérilla plus de 500 fois durant les 15 dernières années, provoquant le déversement de quelque deux millions de barils de pétrole dans le sol et les rivières. Les paramilitaires sont depuis intervenus pour prendre le contrôle de la région. Les FARC sont, quant à elles, responsables de l'assassinat de trois résidents des États-Unis; parmi eux, deux autochtones, qui travaillaient à défendre la cause des U'wa.

3.6 Les Embera-Katío

Les Embera-Katío, du département du Cordoba situé dans le nord de la Colombie, quartiers généraux des AUC, vivent dans les hauteurs sises aux abords de la rivière Sinú, où la majeure partie de leur territoire chevauche le Parc naturel national Paramillo. Ce peuple d'environ 3000 personnes est organisé en petits *cabildos* qui, à leur tour, sont regroupés en trois grands *cabildos* qui correspondent aux trois principaux cours d'eau du territoire: les rivières Sinú, Verde et Esméralda. Le *resguardo* des Embera-Katio a été officiellement reconnu en décembre 1998.

Jusqu'à la construction de l'immense barrage hydroélectrique d'Urra, « la rivière, ses affluents, ses marécages et ses abords, étaient incroyablement riches en biodiversité, comptant de très nombreuses espèces de poissons et d'animaux », avait rapporté Kimy Pernía Domico, le représentant des Embera-Katío, le 16 novembre 1999, lors de la présentation qu'il avait faite alors qu'il témoignait aux audiences du Parlement canadien tenues sur la Loi sur l'expansion des exportations conduites par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international [27]. Il avait ensuite ajouté que: « les Embera-Katío dépendaient de leurs rivières pour le poisson et un régime équilibré jusqu'à ce que la construction du barrage entraîne la mort des poissons, des membres de la communauté, surtout des enfants, et des chefs qui protestaient contre le barrage ou le contestaient ».

En 1994, les Embera-Katío ont commencé à organiser la résistance à l'exploitation insensée de leurs forêts pour l'obtention de bois d'œuvre et aux dommages irréparables causés à l'environnement, de même qu'à la construction du barrage d'Urra. Malheureusement, en raison de la complexité de la situation et de la concurrence entre les intérêts commerciaux privés, le peuple des Embera-Katío s'est divisé, de même que plusieurs autres communautés, particulièrement celles qui vivent le long de la rivière Esméralda et d'une partie de la Sinú. Le témoignage que nous avons entendu n'a fait que réitérer le même message: la compagnie Urra et le ministère des Affaires autochtones de la Colombie ont utilisé des tactiques douteuses pour diviser les communautés. Ils leur ont offert une petite somme d'argent en échange de leur accord à la construction du barrage et certains Embera-Katío ont été pressés d'accepter. Toutefois, la position de plusieurs autres a été très claire: ils ont soutenu qu'aucune somme d'argent ne compenserait pour les dommages irréparables faits à leur environnement et à leur mode de vie et la perte de leurs moyens de subsistance.

Les longues heures de témoignage des porte-parole des communautés, de même que les conversations subséquentes avec le ministre de l'Environnement, nous ont révélé que les communautés autochtones n'ont jamais été adéquatement consultées au sujet de la construction et de l'exploitation du barrage – ce qui est en soi une violation de la Constitution de la Colombie et des traités internationaux. En 1998, une injonction temporaire a été obtenue pour empêcher le remplissage et la mise en marche du barrage d'Urra. La Cour constitutionnelle a déclaré que les autochtones n'avaient pas été suf-

27 La SEE canadienne a versé 18,2 millions $ au projet du barrage d'Urra pour l'achat d'équipement et la main-d'œuvre. Les organisations pour la défense des droits de l'homme comme le Comité inter-églises sur les droits humains en Amérique latine, des syndicats et Amnistie internationale ont vivement dénoncé cette subvention auprès de la population et des parlementaires canadiens.

fisamment consultés au sujet de l'impact qu'aurait le barrage sur leurs vies[28]. Cependant, après de nombreuses querelles et de longues batailles juridiques, la décision a éventuellement été prise de remplir le barrage, et les dommages s'ensuivirent.

D'autres initiatives, mieux organisées, incluant l'occupation pendant quatre mois des terrains où se trouve le ministère de l'Environnement à Bogota ont mené à la signature de quelques ententes accordant réparation. Afin de compenser la perte de terres à la suite des inondations, on a exigé de la compagnie Urra qu'elle achète des terres additionnelles devant être annexées au *resguardo* existant. Celle-ci devra verser aux *cabildos* un revenu, en deux versements, pour les 50 prochaines années, revenu qui sera administré par une fiducie. Un dédommagement pour la perte de nourriture et des moyens de transport en raison de la construction du barrage devra aussi être payé à chaque communauté.

Même si la construction d'Urra II semble avoir été reportée, la situation des Embera-Katío du haut Sinú demeure dramatique. La présence de grands projets d'infrastructures attise les querelles entre les différents groupes armés pour le contrôle du territoire, et c'est dans ce contexte qu'Alonso Domico a été assassiné en 1998. Selon des documents qui nous ont été remis, 11 leaders Embera-Katío ont été tués, six par les forces paramilitaires et cinq par les FARC, depuis 1998. L'enlèvement de Kimy Pernía Domico n'est pas inclus dans ces données et, depuis le retour de la mission au Canada, un autre chef, Alirio Pedro Domico, a été assassiné à la fin de juin 2001, apparemment victime des forces paramilitaires. De plus, trois membres de la communauté ont été assassinés par les AUC et les FARC alors que le nom de plusieurs autres est apparu sur les listes noires.

28 Le premier permis n'avait trait qu'à la construction du barrage. Il ne mentionnait aucune étude sur l'impact réel du remplissage et de l'exploitation du barrage sur la population et l'environnement.

Des embarcations ont été incendiées alors que les autochtones tentaient de se rendre à des rencontres et des membres de la communauté ont été détenus aux points de contrôle. Les groupes armés obligent ceux qui possèdent des moyens de transport à livrer des vivres et d'autres types de marchandises: le territoire des peuples autochtones est utilisé comme corridor de transport. Les groupes armés, légaux et illégaux, établissent leurs camps de base à l'intérieur du territoire des Embera-Katío, ce qui met ainsi toute la communauté en danger. Les paramilitaires et les FARC forcent les autochtones, y compris les jeunes, à se joindre à leurs combattants, augmentant la vulnérabilité de toutes les familles et de toutes les communautés. Selon les témoignages, les FARC ont empêché la tenue d'un recensement requis pour la mise en œuvre des plans d'indemnisation et des plans de vie. L'équipement de bureau et les données pour les plans de vie ont été brûlés et confisqués par les paramilitaires. Finalement, les groupes armés illégaux ont entravé le processus de réunification du peuple Embera-Katío dans la région. Les déplacements forcés continuent ainsi d'être une sérieuse menace.

Les Embera-Katío sont très clairs, ils ne sont pas contre le développement. Toutefois, ainsi que Kimy l'avait affirmé lors de son témoignage devant le Comité parlementaire, la population aurait dû être adéquatement consultée, dans ce cas, avant que ne soit construit et rempli le barrage, et non après coup. Il avait insisté sur le fait, qu'à l'avenir, il devra se tenir au grand jour une vaste consultation auprès de ceux qui seront touchés par les projets de cette nature, avant que ne soit prise la décision d'aller de l'avant. Des études indépendantes et dignes de foi, sur les impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux, devraient être aussi menées avant que le projet ne soit approuvé. Rien ne pourrait être mis en marche à moins qu'il n'y ait un accord. Nous dédions ce rapport à Kimy Pernia Domico parce que nous avons la conviction que les luttes qu'il mène avec son peuple sont justes et sages.

La délégation écoute la présentation des représentants de l'ONIC dans ses bureaux à Bogotá.

Les membres de la délégation participent à l'inauguration à Bogotá d'une exposition consacrée à l'art autochtone du Canada. De gauche à droite : Guillermo Rishchynski, George Erasmus, Ghislain Picard, Lydia Hwitsum et Warren Allmand.

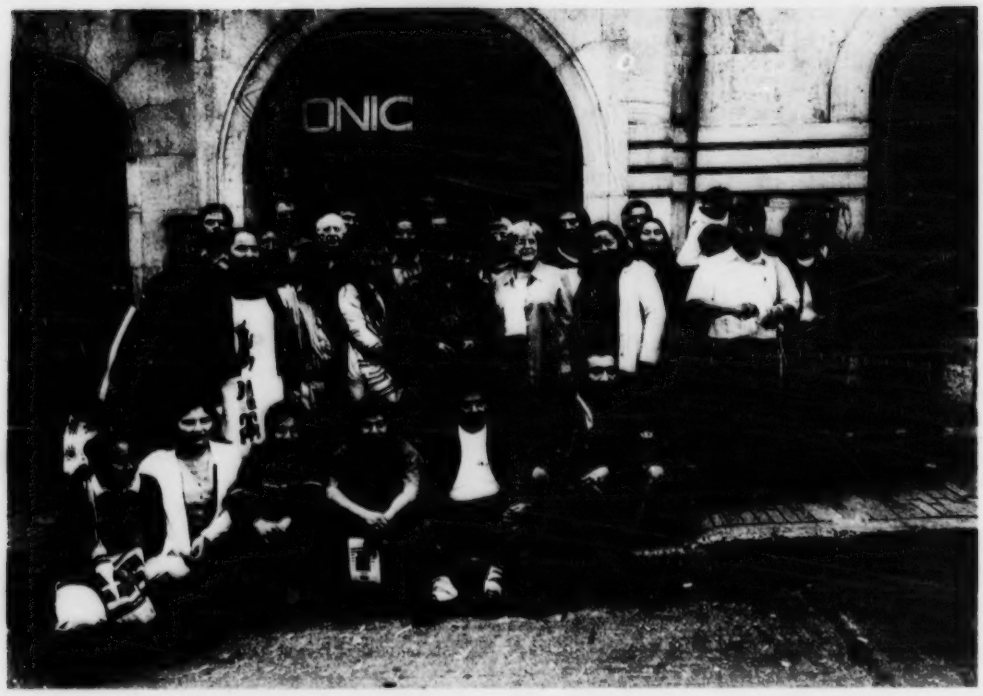

La délégation avec des représentants de l'ONIC.

CHAPITRE 4

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 Recommandations des peuples autochtones

Les besoins des peuples autochtones de la Colombie sont immenses et les occasions de les soutenir sont sans limite. Les demandes sont pour la plupart très similaires. Nous avons tenté de les regrouper sous les points saillants:

4.1.1 DE L'ONIC

Voici le texte de la lettre qui nous a été remise par certains membres du comité exécutif de l'ONIC lors de notre dernière rencontre en Colombie et qui énumère leurs recommandations.

2 juin 2001

Chers amis, frères et sœurs,
L'Organisation nationale des autochtones de la Colombie vous remercie sincèrement de votre présence dans son pays et dans son territoire. Cela nous prouve que nous ne sommes pas seuls, que des cœurs, des esprits et des mains comme les nôtres tentent de joindre nos ancêtres au milieu des planètes et des étoiles. Convaincus de cela, permettez-nous d'oser et de vous demander de continuer de nous aider à accomplir les tâches fondamentales à notre existence et à la survie même de la vie.

En tant qu'autochtones nous sommes confrontés à de nombreuses préoccupations menaçant notre intégrité politique, culturelle et territoriale dont vous avez pu être témoin. Au Canada, il est possible de donner suite à certaines de ces situations dans les cas, premièrement, où des intérêts canadiens (surtout économiques) aggravent le conflit, et deuxièmement, du fait que des organisations et des institutions canadiennes sont intéressées à y trouver des solutions.

Pour cette raison, nous estimons qu'il est extrêmement important que la mission de ces délégués de l'APN, de Droits et Démocratie et du Parlement canadien, agisse ainsi:

1. ***Dénoncer la véritable nature du Plan Colombie ainsi que les violations faites aux droits humains et territoriaux qu'il engendre.*** *Il existe plusieurs exemples de la façon dont ce plan affecte directement les territoires autochtones et, par conséquent, la santé et l'existence des autochtones, comme le cas de la fumigation aérienne dans le Putumayo et dans les territoires d'Awa, de Bari et de Koreguaje.*

2. ***Demeurer attentif aux décisions que prendra le Congrès colombien en regard de l'adoption d'un nouveau Code minier,*** *d'autant plus que le Canada a des intérêts dans les mines colombiennes, notamment dans la région de Naquen, pourtant un territoire sacré des Curripaco. Le texte de loi violerait les droits d'un grand pourcentage de la population colombienne. Bien que les droits que nous nous sommes vus reconnaître par la Constitution soient directement touchés, nous, pour notre part, n'avons pas été préalablement consultés. Cette obligation est pourtant reconnue par les traités internationaux comme la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail.*

3. *Travailler avec les autres organisations canadiennes et l'ONIC à* ***mettre sur pied une mission d'observation devant surveiller les projets financés par des capitaux canadiens*** *qui actuellement violent les droits humains et territoriaux des autochtones ainsi que les actions des groupes armés. La situation des Embera-Katio de la région de la rivière Sinu où la violence à l'encontre des autochtones et des paysans augmente de jour en jour est particulièrement alarmante.*

4. ***Mettre sur pied avec l'ONIC une équipe dont la tâche consisterait à faire du lobbying et à plaider auprès de l'Organisation des États américains et des Nations Unies*** *relativement à la nécessité d'exiger de l'État colombien qu'il assume ses responsabilités eu égard aux omissions flagrantes commises dans la région de la rivière Alta Naya.*

Les possibilités de travailler ensemble sont nombreuses, et avec votre soutien, nous aimerions nous concentrer sur ce que nous vous avons présenté afin d'y donner un suivi efficace.

Sincèrement,
Armando Valbuena Goauriyu, président
Clemencia Herreda Nemerayema, coordonnatrice, culture
Adelaya Alvarez, coordonnatrice, projets et finances
Rosalba Jimenez Amaya, secrétaire générale
Ruben Suarez Estellar, coordonnateur, santé
Alberto Achito Lubiaza, coordonnateur, affaires territoriales

4.1.2 DES AUTRES ORGANISATIONS

a) Un soutien à la campagne *Aidez les Embera à survivre* visant à faire cesser le génocide des Embera. Cela se produira seulement s'il y a un tollé général provenant de la population canadienne et de la communauté internationale forçant les groupes armés à négocier et à signer l'Accord humanitaire respectant l'intégrité des peuples autochtones. On nous demande aussi de nous joindre au *Réseau des amis des Embera* et de dénoncer l'extrême précarité de leur situation.

b) Une assistance humanitaire permanente est requise d'urgence dans les communautés les plus vulnérables afin qu'elles puissent résister à la pression et aux agressions constantes, alors que des missions humanitaires pourraient se rendre de façon régulière dans de nombreuses autres régions. Les organisations colombiennes et internationales doivent être mobilisées tout comme les organismes gouvernementaux. Le *resguardo* des Embera-Katio de l'Alto Sinú nous a remis une pétition réclamant de l'assistance sur place pour au moins une année, soit de juillet 2001 à juillet 2002. La proposition prévoit la formation d'une équipe humanitaire internationale devant œuvrer en coordination avec une ONG internationale. Selon les attentes du *cabildo*, deux étrangers (non Colombiens) pourraient travailler sur place chacun pendant une période de deux mois. Un tel projet coûterait 28 460 $US. En vertu d'une entente, le gouvernement central s'est engagé, envers le « Grand Cabildo » de la région des rivières Sinú et Verde, à soutenir politiquement la venue d'une telle mission. D'autres organisations, autochtones et non autochtones, même s'il n'en a pas été formellement question lors de notre séjour, ont réclamé par écrit la participation de missions humanitaires dans les régions de la Sierra Nevada de Santa Marta et des collines de Perija dans le nord de la Colombie.

c) Étant donné le peu d'information que possède la population sur les nombreuses menaces, et la possible extinction, auxquelles doivent faire face les peuples autochtones de la Colombie, il y a lieu de demander que soient publicisés leur situation et les dangers qu'ils doivent affronter. Cela leur est essentiel ; toutefois, les efforts d'éducation devront être entrepris avec le consentement des communautés elles-

mêmes. On nous a également demandé de soutenir le lobby international visant à obtenir que l'on fasse explicitement référence le plus souvent possible pendant les pourparlers de paix, entre le gouvernement colombien et la guérilla, aux conséquences qu'a le conflit armé sur les autochtones, leurs territoires, et leur culture.

d) Le CRIC demande d'être soutenu dans sa démarche auprès du gouvernement colombien relativement à la création d'un territoire où l'on pourrait en permanence coexister et dialoguer pacifiquement dans les *resguardos* de La Maria, à Piendamo dans le Cauca. Cette zone pourrait servir de lieu aux négociations relatives à la paix et permettre les discussions entre les groupes autochtones eu égard aux enjeux reliés à la guerre et à la paix. Ce pourrait être une zone démilitarisée où serait garantie en permanence la sécurité des autochtones.

e) L'OZIP demande spécifiquement qu'on surveille les activités d'exploration et d'exploitation des pétrolières canadiennes dans leurs territoires dans le département du Putumayo; elle demande également que lui soit fournie une formation par les organisations autochtones ayant les connaissances nécessaires et l'expérience de la négociation avec les pétrolières canadiennes.

4.2 Conclusions et recommandations de la délégation

Après un séjour d'une semaine en Colombie, les délégués ont été effarés par ce qu'ils ont appris. Ils savent très bien qu'ils n'ont par contre pas été en mesure de tout savoir. Les conclusions et recommandations suivantes constituent une contribution modeste du Canada afin que se poursuive et s'approfondisse le dialogue au Canada concernant la situation des autochtones de la Colombie, de même que la collaboration avec les organisations autochtones afin de donner suite aux initiatives entreprises.

a) Nous faisons appel au gouvernement canadien et à la communauté internationale pour qu'ils dénoncent la gravité de la situation concernant la survie des peuples autochtones de la Colombie, et s'assurent qu'un suivi soit donné aux solutions proposées eu égard aux préoccupations spécifiques des autochtones.

b) Nous pressons aussi le gouvernement colombien et la communauté internationale, en particulier les pays « amis », incluant le Canada, choisis pour soutenir le processus de paix initié entre la Colombie et les organisations d'insurgés de s'assurer que les peuples autochtones soient activement et significativement engagés dans les discussions et les négociations actuelles et futures.

c) Le droit des peuples autochtones d'exercer une neutralité « active » dans le conflit doit être respecté. Nous sommes prêts à soutenir les campagnes nationales et internationales destinées à faire pression sur tous les groupes armés afin qu'ils renoncent au recrutement de force et qu'ils respectent tous les droits des peuples autochtones.

d) Le gouvernement colombien doit s'assurer que les accords sur les droits humains

et les lois humanitaires soient respectés dans le cadre du conflit armé actuel, et prendre en considération les besoins spécifiques des peuples autochtones.

e) Le gouvernement colombien doit faire tout ce qui est possible pour empêcher le déplacement des communautés autochtones afin de préserver leur territoire, leur culture et leur vie elle-même. Eu égard à ceux qui ont déjà été déplacés, tous les efforts devraient être tentés pour assurer leur rapatriement sans heurts dans leurs territoires.

f) Le gouvernement canadien devrait adopter une position claire à l'encontre du soutien des forces armées par le gouvernement américain, par le biais d'envois d'équipement militaire en vertu du Plan Colombie. Le Canada, avec d'autres membres de la communauté internationale, devrait s'employer à aider le gouvernement colombien à élaborer un plan de développement qui accorde la priorité à la participation au processus de paix, la consultation de la société civile, incluant les autochtones, la transparence et le développement local.

g) Le gouvernement canadien doit se servir de ses bonnes relations avec la communauté internationale pour amener la suspension des fumigations aériennes des cultures illicites dans les territoires autochtones. Le Canada doit aussi défendre l'idée d'une évaluation sérieuse et la mise en œuvre des propositions prônant l'éradication manuelle graduelle, de même que l'élaboration d'un plan de développement réaliste prévoyant la participation active et significative des communautés touchées.

h) Nous pressons le gouvernement canadien d'édicter des directives spécifiques d'ordre éthique concernant les investissements du secteur privé canadien en Colombie, un pays aux prises avec de violents conflits armés, et d'en assurer le respect. De plus, nous demandons la publication d'un rapport annuel concernant les activités des compagnies canadiennes en Colombie, spécifiquement celles reliées à l'extraction des ressources naturelles.

i) Les citoyens et les organisations canadiens interpellés par la situation désespérée des autochtones en Colombie devraient reconnaître qu'il est de leur devoir de surveiller les activités des sociétés canadiennes, en particulier celles spécialisées dans l'extraction des ressources naturelles. Les organisations autochtones nous ont spécifiquement demandé de surveiller les activités d'une compagnie canadienne installée dans le Putumayo et d'une autre exploitant une mine d'or à Serrania de Naquen dans le département du Guainia, qui touche les Curripaco.[29]

j) Nous entendons aider l'OZIP à obtenir l'aide technique qu'elle a réclamée pour se préparer en vue du processus de négociation qu'elle entamera avec la Alberta Energy et possiblement avec les autres compagnies installées dans la région.

k) Nous entendons joindre nos voix et nos efforts à ceux des autres groupes du Canada qui depuis longtemps se font les défenseurs des Embera-Katio de Cordoba afin d'assurer que le gouvernement colombien et la compagnie du barrage d'Urra respecteront leurs engagements. Il s'agit d'une question prioritaire, d'autant plus que la SEE canadienne est impliquée dans ce désastre humain et écologique.

l) Nous entendons entreprendre des discussions avec les organisations canadiennes et internationales, l'ambassade cana-

29 Situé à la frontière du Brésil, le département de Guainia compte 12970 autochtones appartenant à quatre groupes ethniques distincts, environ 50% étant des Curripacos. Dans cette région où des entreprises étrangères négocient l'accès aux importantes réserves aurifères, 95% de la population est autochtone.

dienne en Colombie et les organismes internationaux concernés relativement à l'envoi de missions d'observation dans les territoires autochtones. Il est clair toutefois qu'étant donné la situation complexe et violente y sévissant, des actions de ce genre devront être soigneusement préparées afin d'assurer la sécurité de tous.

m) Nous demandons qu'une attention spéciale soit portée aux besoins et aux propositions des femmes autochtones de la Colombie, en faisant d'abord une analyse des conditions dans lesquelles elles vivent et des conséquences qu'a sur leur vie, leur famille et leur communauté le conflit armé interne. L'ONIC devrait coordonner le projet, tel qu'elle nous en a déjà fait part, et cela devrait aussi faire l'objet d'un atelier national sur les femmes autochtones.

n) Nous entendons saisir le Groupe de travail sur les populations autochtones des Nations Unies de la situation des autochtones colombiens telle qu'elle est décrite dans le présent rapport.

o) Nous demandons que la disparition de Kimy Pernia Domico soit élucidée par les autorités colombiennes.

p) Enfin, à titre soit de membres de la délégation, soit de représentants d'organisations canadiennes, nous sommes prêts à entreprendre des discussions avec le gouvernement canadien, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international relativement aux conclusions auxquelles nous en sommes arrivés.

ANNEXE 1

ONG, ministères et organisations internationales de la Colombie avec lesquels la délégation a pu s'entretenir

Organisation des peuples autochtones de Colombie (ONIC)
Organización Nacional Indígena de Colombia
Calle 13 #4-38
Bogotá, Colombie
Téléphone*: (57) (9) 1 284-2168, 284-6815, 281-1845
Télécopieur : (57) (9) 1 284-3465
Courriel : onic@colnodo.apc.org

Conseil régional autochtone du Cauca (CRIC)
Consejo Regional Indígena del Cauca
Calle 1 #4-50
Popayan, Cauca
Téléphone: 57 (9) 2 824-2153, 824-2549
Télécopieur: 57 (9) 2 824-0343
Courriel : cric@emtel.net.co

CAMIZBA Autorité traditionnelle autochtones de la région du bas Atrato
CAMIZBA–Cabildo Mayor Indígena de la Zona del Bajo Atrato
Victor Carpio
Téléphone:
033 426-5852 (cellulaire) communauté

Organisation des peuples autochtones de l'Amazonie colombienne (OPIAC)
Téléphone: 57 1 282-6010

Organisation des autorités autochtones de Colombie (OAI)

Les peuples autochtones du « Haut » Putumayo (KAMSA)

Organisation régionale autochtone du département Valle Cauca (ORIVAC)
Organización Regional Indígena Valle del Cauca
Carrera 23A #7A-08, Barrio Alameda
Cali, Valle
Téléphone: 57 (9) 2 557-1989
Télécopieur: 57 (9) 2 683-0990
Courriel : orivac1@yahoo.com

Association des leaders autochtones traditionnels de Puerto Leguízamo et du Haut Putumayo (ACILAP)
Asociación de Cabildos Indígenas de Puerto Leguízamo y Alto Putumayo
Téléphone: 57 (9) 8 563-4083
Télécopieur: 57 (9) 8 563-4001

Organisation de la zone autochtone du Putumayo (OZIP)
Organización Zonal Indígena de Putumayo
Téléphone: 57 (9) 8 420-5956, 429-5907, 429-5255
Télécopieur: 57 (9) 8 429-5374

OREWA
Quibdó, Chocó
Baltazar Mecha
Téléphone: 57 (9) 4 671-2507, 670-9126
Courriel : orewa@col2.telecom.com.co

Les Embera-Katío des rivières Sinú et Verde
Cabildos Mayores del Rio Sinú y Rio Verde
Resguardo Embera Katio del Alto Sinú
Calle 5 # 10-67, Barrio El Prado
Tierralta, Córdoba
Téléphone: 57 (9) 4 777-1603
Télécopieur: 57 (9) 4 777-1218
Courriel : camaemka@col3.telecom.com.co

* Il n'est pas nécessaire de composer le 9 pour un appel international

Organisation des peuples autocthones d'Antioquia (OIA)
Organización de Indígenas de Antioquia
Carrera 49 #63-57
Medellin, Antioquia
Téléphone: 57 (9) 4 284-4845
Télécopieur: 57 (9) 4 291-0008
Courriel : indigena@medellin.impsat.net.co
emberavive@epm.net.co

Organisations internationales

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR)
Représentante en Colombie
Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR/HCNUR)
Rue 114 # 9-01, Tour A bureau 601
Bogotá
Téléphone: 57(9) 1 629-1819
Télécopieur: 57 (9) 1 629-2790
Courriel : colbo@unhcr.ch

Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (HCNUDH)
Anders Kompass
Rue 114 # 9-01
Tour A bureau 1403
Bogotá
Téléphone: 57 629-2189
Télécopieur: 57 629-2405
Courriel : oacnudh@hchr.org.co
www.hchr.org.co

Programme des Nations Unies pour le développement
Marc André Franche, membre de la délégation en mission en Colombie

Gouvernement colombien

Gouverneur du Cauca
Gobernación de Cauca
M. Floro Tunubalá, Gouverneur
Rue 4 Carrera 7, Esquina
Popayán, Cauca
Téléphone: 57 (9) 2 824-2153, 824-2982, 824-4515, 824-2549, 824-3783
Cellulaire: 57 3 578-4227
Courriel : florotunubala@latinmail.com
colave@hotmail.com
Diego Jaramillo, coordonateur du plan de rechange de développement du Cauca (Solution de rechange au Plan Colombie)
Courriel : djara9@hotmail.com

Bureau du gouverneur d'Antioquia
Gobernación de Antioquia
Dr Guillermo Gaviria, gouverneur d'Antioquia
Mme Dora Yagarí, secrétaire aux Affaires autochtones
Geraldo Jumi, membre de l'Assemblée d'Antioquia
Medellin, Antioquia
Téléphone: 57 (9) 4 385-8639
Courriel : indigenajumi@epm.net.co
cindigenas@epm.net.co

Représentants parlementaires
Jesus Piñacue, sénateur
Francisco Roajs Birry, sénateur
Marceliano Jaminoy, sénateur
Johnny Aparicio, membre du Congrès
Leonardo Caicedo, membre du Congrès

Programmes gouvernementaux
Ombudsman aux droits de la personne
Defensoría del Pueblo
Dr Eduardo Cifuentes Muñoz, ombudsman
Dr Gabriel Muyuy, délégué aux minorités ethniques
Rue 55 # 10-32/46
Bogota, D.E.
Téléphone: 57 (9) 1 314-7300

Programme présidentiel relatif aux droits de la personne, Affaires autochtones
Reinaldo Botero Bedoya
Rue 7 # 5-54
Bogota, D.E.
Téléphone: 57 (9) 1 286-8390, 336-0311, 336-1782, 336-1905, 336-25-09
Courriel : rbotero@presidencia.gov.co

Ministère de l'Environnement
Juan Mayr, ministre de l'Environnement
Juan Carlos Rasgos, directeur des Parcs nationaux

Ministère de l'Intérieur
Marcela Bravo
Directrice des affaires indiennes
Germán Sanchez

Organisations non gouvernementales colombiennes (ONG)

CENSAT Agua Viva
Tatiana Roa Avedaño
Carrera 19 # 29-12 bureau 202
Bogota
Téléphone: 57 (9) 1 245 6860
Télécopieur: 57 (9) 1 245 8906
Courriel : censat@colnodo.apc.org

Collectif d'avocats
Colectivo de abogados
Reinaldo Villalba Vargas
Rue 16 #6-66, bureau 2506
Bogotá
Téléphone: 57 (9) 1 284-6040
57 (9) 1 281-2285

Commission de juristes de la Colombie
Gustavo Gallon, Adriana Buchelli
Carrera 10 # 24-76
Bogotá
Téléphone: 57 (9) 1 380-1000
Télécopieur: 57 (9) 1 342-8819
Courriel : ccjggg@impsat.net.co

Bureau consultatif sur les droits humains et les personnes déplacées
Consultoriá para los Derechos Humanos y Desplazamiento – CODHES
Jorge Rojas
Calle 19 N°3-50
Oficina 1403
Bogotá
Téléphone: 57 (9) 1 334-21077
Télécopieur: 342-5804
www.codhes.org.co

Institut latino-américain des services juridiques alternatifs – ILSA
Camilo Castellanos
Calle 38 N°16-45
Bogotá
Téléphone: 57 (9) 1 288-4772, 288-4437, 288-0416

Fondation Hemera
Luis Carlos Osorio, Olga Luz Restrepo
Carrera 5 #16-14, Oficina 704
Bogotá
Téléphone: 57 (9) 1 334-3347,
Télécopieur: 243-2227
www.indigenascolombia.org

ANNEXE 2
La situation politique en Colombie
Notes préparatoires à la mission

CONFLIT ARMÉ EN COLOMBIE

Il est impossible d'espérer comprendre les dilemmes auxquels est actuellement confrontée la population autochtone de la Colombie sans d'abord examiner la situation générale, une situation qui inquiète de plus en plus la communauté internationale en raison de l'intensification du conflit armé et des reculs constants dans les efforts de consolidation de la paix. La population autochtone dans plusieurs régions rurales est littéralement prise entre deux feux : coincée et déplacée de force, elle participe aux efforts en vue de trouver une solution pacifique.

Depuis plus de 50 ans, les conflits armés font partie du paysage politique de la Colombie – la plus ancienne démocratie en Amérique latine. Jusqu'à il y a trois ans, la Colombie affichait une croissance économique réelle et une vie culturelle diversifiée y fleurissait. Les contradictions sont néanmoins tout de suite évidentes. La Colombie connaît un des taux d'homicides les plus élevés (au deuxième rang derrière le Salvador) dans les Amériques (moyenne annuelle de 30 à 35 000 meurtres au cours des 10 dernières années et de presque 40 000 en 2000, environ 20 % de nature politique et le reste découlant de la violence sociale). La Colombie est le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes et le deuxième plus dangereux pour les journalistes. Le taux de déplacement interne de populations est un des plus élevés au monde – près de deux millions de personnes ont dû quitter leur foyer et leur communauté en raison du conflit armé. La Colombie fournit la majeure partie du marché nord-américain de la cocaïne et 50 % de celui de l'héroïne, en plus de souffrir considérablement de la circulation d'argent obtenu illégalement qui en résulte. Le pays est également aux prises avec un taux de chômage obstinément figé à 20 %.

LES FORCES INSURGÉES

Depuis plus de 40 ans, des groupes rebelles luttent, principalement dans les zones rurales, pour une réforme en profondeur des institutions (réforme agraire, partage plus équitable de la richesse, accès aux services de santé et d'éducation de base) et, à l'origine du moins, pour le renversement armé du gouvernement. Les deux principaux protagonistes (plusieurs groupes plus petits, incluant un groupe d'autodéfense des autochtones, ont conclu des accords de paix avec les gouvernements centraux dans les années 1980 et 1990) sont les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) [1] et l'Armée de libération nationale (ELN) [2], avec des effectifs totaux d'environ 25 000 hommes, femmes et jeunes en armes. Les FARC, la plus puissante organisation, comptent de 18 à 20 000 combattants (60 fronts) et l'ELN, entre 5 et 7 000. De plus, toutes deux disposent, dans les zones rurales, de réseaux de partisans qui jouent un important rôle logistique. Même s'il est généralement admis que la guérilla avait initialement des objectifs politiques puisqu'elle proposait des changements à un système politique fondamentalement fermé et à la répartition inéquitable de la richesse, la situation actuelle est bien plus complexe et inquiétante.

Les FARC et l'ELN sont grandement responsables de la détérioration d'un conflit dont les premières victimes sont des civils vivant surtout en milieu rural – des autochtones, des paysans et des Afro-Colombiens. Le nombre d'infractions documentées au droit international humanitaire est à la hausse – l'extorsion, les enlèvements contre rançon ou pour raisons politiques, les actes de terrorisme contre des communautés, des organisations sociales et la population civile, la destruction de l'infrastructure du pays (routes, pylones électriques, pipelines de gaz naturel), le recrutement forcé et de mineurs

1 Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia

2 Ejercito de Liberación Nacional

et l'absence de propositions reflétant réellement les intérêts des Colombiens expliquent pourquoi toutes les strates de la société rejettent ces groupes. Beaucoup soutiennent qu'aujourd'hui les rebelles sont motivés plus par l'appât du gain que par de grands idéaux politiques.

Dans certains départements autochtones, les forces rebelles, plus particulièrement les FARC, ont choisi d'appuyer les revendications des propriétaires terriens desquels ils perçoivent des taxes plutôt que d'aider la population autochtone à récupérer ses terres. Mais surtout, ces groupes, spécialement les FARC, sont largement financés par le narcotrafic, ce qui signifie qu'ils n'ont aucun problème d'approvisionnement en équipement militaire et en recrues. Selon le président Pastrana, les guérillas ne sont pas un cartel international de la drogue en soi; mais les sommes perçues des trafiquants en échange d'une protection leur confèrent un réel pouvoir économique.[3] D'importantes zones rurales sont sous le contrôle transitoire ou permanent des guérilleros et la lutte pour le pouvoir qui sévit dans ces régions contribue à alimenter le régime de terreur.

LES FORCES PARAMILITAIRES

Pour résumer une histoire longue et complexe, disons que, initialement, les groupes paramilitaires étaient des milices d'autodéfense créées dans les zones rurales afin de protéger les grands propriétaires terriens et les éleveurs de bétail contre les méthodes de perception de plus en plus envahissantes et virulentes des guérillas. Ils ont joui d'une quasi-légalité jusqu'à la fin des années 1980, alors que l'État, face à la flambée de violence découlant de leur évidente association avec les narcotrafiquants, les déclare hors la loi. Aujourd'hui, la plupart des groupes paramilitaires illégaux sont regroupés au sein des Groupes d'autodéfense de Colombie (AUC)[4], sous le commandement de l'impitoyable Carlos Castaño. Soutenus dans les années 1990 par les revenus grandissants du narcotrafic, les AUC font régner aujourd'hui un véritable régime de terreur, d'une brutalité souvent difficile à imaginer, sur la Colombie rurale. Leur objectif avoué est l'éradication des guérillas et, depuis que le gouvernement central s'est montré incapable d'endiguer la violence et le terrorisme des guérillas, les AUC gagnent en popularité.[5] Les confrontations directes entre guérilleros et paramilitaires sont plutôt rares et surviennent généralement lorsque ces groupes se disputent le contrôle d'un territoire. Là encore, les premières victimes sont les autochtones, les Afro-Colombiens, les paysans, les pêcheurs, les petits commerçants et toute personne soupçonnée de sympathiser avec la guérilla. À force de brutalité et de terreur, les AUC ont réussi à briser la résistance des populations locales et à prendre le contrôle de régions complètes, principalement rurales[6]. Ailleurs, les AUC et les guérillas continuent de se disputer le contrôle territorial. Les AUC intriguent actuellement afin d'obtenir un statut d'interlocuteur valable sur la scène politique et de participant possible aux négociations de paix, un statut que lui refuse avec véhémence le gouvernement.

L'État n'a virtuellement pas pris part aux luttes territoriales auxquelles se livrent les paramilitaires. De plus, il existe des preuves irréfutables à l'effet que ceux-ci reçoivent l'appui de membres et d'unités des forces armées colombiennes. Les divers organismes internationaux de protection des droits humains demandent aujourd'hui au gouvernement de la Colombie de démanteler les groupes paramilitaires, de punir leurs têtes dirigeantes et de couper les liens entre ces groupes et les forces armées.

L'ÉTAT COLOMBIEN

À prime abord, la Constitution de 1991 et la Cour constitutionnelle, plutôt progressistes, l'existence d'institutions gouvernementales en apparence fonctionnelles, la tenue d'élections tous les quatre ans et la présence d'un appareil juridique complexe incluant des mécanismes de protection des droits humains donnent les signes extérieurs d'un système

3 Même cette affirmation est remise en question, à la lumière des révélations d'un Brésilien impliqué dans le commerce de la drogue et en étroite relation avec des factions des FARC.

4 Autodefensas Unidas de Colombia

5 Il est difficile de définir l'étendue et l'ampleur du soutien dont jouissent les AUC. D'un côté, il y a les éleveurs et les grands propriétaires terriens; les barons de la drogue contribuent sans aucun doute au financement et aux actions des paramilitaires; et, ce qui est encore plus inquiétant, de nombreuses personnes, lassées de toute cette violence et peu soucieuses de savoir qui leur assurera la sécurité, offrent leur appui sans discernement et de façon non organisée un peu partout dans le pays.

6 Premier centre de raffinage du pétrole et terreau historique des organisations populaires, la ville de Barrancabermeja, communément appelée Barranca, est récemment tombée aux mains des AUC.

démocratique compétent. Une étude récente intitulée *The Kaleidoscope of Justices in Colombia* explique que les mécanismes de promotion de la justice pour les autochtones de Colombie, par exemple, sont parmi les plus élaborés au monde. Le mouvement autochtone de Colombie est celui qui, parmi tous les mouvements similaires en Amérique latine, a de loin gagné le plus d'avantages politiques et juridiques. [7] La vérité se situe toutefois à un tout autre niveau.

Depuis plus de 150 ans, les chefs politiques locaux, les caciques, ont largement influé sur les décisions politiques régionales, alors que le pouvoir du gouvernement central sur la politique régionale, sur l'usage exclusif de la force légitime et sur de vastes territoires était faible et volatil. [8] Dans une telle situation, il est difficile de différencier les pièges subtils d'une démocratie moderne des faiblesses du gouvernement central. La corruption, la violence, le favoritisme politique, le vol des votes, l'infiltration des narcodollars et la fraude ont joué un rôle important dans les rouages de la machine politique colombienne, la différence étant qu'il existe aujourd'hui un nombre croissant de politiciens élus localement qui représentent des coalitions de citoyens plutôt que les patrons des partis libéraux et conservateurs. [9]

LES FORCES ARMÉES

Même s'il n'y a jamais eu de putsch militaire en Colombie, l'appareil militaire tire de nombreuses ficelles en coulisse, un fait particulièrement significatif alors que le gouvernement poursuit les pourparlers de paix avec les groupes insurgés. La plupart des conscrits viennent de la classe inférieure et de la classe moyenne; même les hauts gradés sont rarement issus de « bonnes » familles. Selon les chercheurs, cela expliquerait en partie pourquoi les institutions civiles ont peu d'estime pour les officiers et pourquoi elles leur accordent peu d'importance. Pendant de nombreuses années, les forces armées colombiennes ont été accusées de violations systématiques et flagrantes des droits humains. Aujourd'hui encore les organisations de protection des droits de la personne les décrivent comme les violateurs les plus persistants du continent. On remarque toutefois ces derniers temps une régression des violations directement attribuables aux forces armées alors que celles attribuables aux groupes d'autodéfense illégaux ont augmenté dans une proportion presque équivalente. Comme il a été mentionné précédemment, les liens établis entre les militaires et les paramilitaires représentent une des plus sérieuses menaces à la démocratie. Des efforts concertés sont déployés pour éduquer les troupes en matière de droits humains, et il est généralement admis que les effectifs actuels de l'armée colombienne ne correspondent pas à l'ampleur de la menace.

LE PROCESSUS DE PAIX DU GOUVERNEMENT PASTRANA (1998-2002)

Élu à la présidence en 1998, Andres Pastrana vient d'une famille traditionnellement associée à une faction importante du parti conservateur (son père est un ancien président). Au cours de sa campagne, Pastrana a proposé un programme de coalition, la mise en œuvre d'un processus de paix avec les guérillas et la fin du conflit armé interne par le biais de négociations constituant la principale promesse électorale. Malgré les nombreuses contradictions et faiblesses de son gouvernement, le président Pastrana a joué un rôle significatif et courageux dans la poursuite de ce rêve. Il a également pris d'importants risques politiques dans un climat d'adversité. Les discussions avec les FARC se déroulent dans une zone démilitarisée, de la grandeur de la Suisse, au sud-ouest du pays, un processus qui a l'appui de 10 pays dont le Canada. Le projet de dialogue national d'une durée de huit mois qui devait avoir lieu dans le nord de la Colombie avec l'ELN est actuellement mis en veilleuse en raison de l'opposition des forces paramilitaires dans cette région.

Défis auxquels fait face le processus de paix

- Les informations bien documentées selon lesquelles des membres des forces armées collaborent avec les paramilitaires et approuvent ou

7 *Revista Semana*, 7 mai 2001.

8 Le « régionalisme » de la vie politique est fort complexe. Les propriétaires terriens et les industriels – membres des partis libéraux et conservateurs traditionnels –, de mèche avec des officiers locaux des forces armées et plus tard des narcotrafiquants et des chefs des groupes d'autodéfense illégaux, ont de fait exercé un important pouvoir politique et économique, aux dépens de la consolidation d'une démocratie moderne.

9 Ce sujet sera abordé plus loin. La victoire, en octobre 2000, du premier gouverneur autochtone, élu avec une majorité sans précédent sur son seul opposant représentant des libéraux et des conservateurs, constitue le développement le plus significatif à ce chapitre.

cautionnent leurs actes criminels suscitent une vive préoccupation. Le fait que le paramilitarisme retienne de plus en plus l'attention de la communauté internationale, incluant celle du Département d'État des États-Unis [10], a poussé le gouvernement colombien à agir. Même si, aux dires des représentants gouvernementaux, un nombre croissant de paramilitaires sont écroués, il faut tenir compte dans les calculs de l'augmentation phénoménale de leur recrutement au cours des quatre dernières années. De même, l'administration signale que de nombreux militaires ont été relevés de leurs fonctions pour s'être livrés à des abus; mais en fait peu sont poursuivis pour crimes contre l'humanité. [11] Il est juste de se demander s'il s'agit là d'une tactique de relations publiques ou d'une nouvelle tangente, alors que d'après Carlos Castaño, le chef des AUC, un bon nombre des soldats évincés luttent maintenant à ses côtés contre les guérillas.

- Divers secteurs des affaires, des éleveurs de bétail et des propriétaires terriens tendent à appuyer les paramilitaires, et une faction de la droite commence à insister pour qu'on obtienne la capitulation des guérillas.

- Il est de plus en plus évident que les hauts gradés militaires n'approuvent pas tous la décision de leur commandant en chef (le président Pastrana) de prolonger les négociations avec les rebelles compte tenu de l'accroissement des atrocités commises par ces derniers. [12]

- Les groupes colombiens de protection des droits humains et la communauté internationale en général pressent avec insistance le président d'assurer le respect des droits humains fondamentaux et de réduire le taux d'impunité (98 % pour les crimes politiques); le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, qui a un bureau en Colombie, a récemment conclu, à Genève, que les massacres, les enlèvements, les assassinats non liés à des combats, les bombardements de civils, les détentions illégales, les déplacements massifs de populations, l'exécution sélective de syndicalistes, de paysans, de leaders autochtones, de professeurs, d'étudiants et de journalistes ainsi que les disparitions forcées ont entraîné de graves et systématiques violations des droits de la personne en Colombie en 2000. [13]

- La situation économique actuelle n'a rien, elle non plus, pour faciliter le processus de paix à long terme. Après deux années de croissance négative puis de stagnation, 2001 semble porteuse d'espoir, en partie en raison du prix élevé du baril de pétrole sur la scène internationale et des rentrées d'argent, ponctuelles, provenant de la vente de services publics. En fait, un analyste déplorait récemment dans un hebdomadaire que le pays en entier était à vendre et qu'il coûtait chaque jour un peu moins cher. [14] Le taux de chômage se maintient autour de 20 % et le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté sans accès aux services de base ne cesse d'augmenter. Pour les quelque deux millions de déplacés, majoritairement des femmes et des enfants, la situation est devenue tout simplement insupportable.

LE NARCOTRAFIC

Au plan international, la Colombie est souvent associée à la violence du narcotrafic. Le pays cultive la coca et le pavot en abondance et produit de la

10 Le gouvernement des États-Unis a récemment mis les AUC sur la liste des « autres organisations terroristes » et a imposé des sanctions en septembre 2001. Les FARC et l'ELN figuraient déjà sur la liste des organisations terroristes étrangères.

11 Fait important, en février 2001, un général et un colonel ont été traduits devant une cour martiale et, pour la première fois, condamnés pour avoir clandestinement collaboré en mai 1997 avec les paramilitaires au massacre de 30 villageois.

12 Le général Mora, commandant des forces armées, s'est récemment publiquement opposé à l'entente d'échange de soldats et de policiers enlevés contre des prisonniers membres des FARC conclue entre le gouvernement Pastrana et les FARC. Le président Pastrana a alors été obligé de rappeler publiquement à l'administration des forces armées qui est le patron.

13 Dans sa longue réponse à ce qui est perçu comme une attaque injuste, le gouvernement colombien déplore les inexactitudes, l'imprécision conceptuelle et les contradictions théoriques du rapport; il s'en prend tout particulièrement à son point de vue critique et au manque de reconnaissance de la performance du gouvernement en matière de droits humains et d'application du droit humanitaire international. Dans un geste sans précédent, le ministre de la Défense de la Colombie a fait circuler une lettre adressée, en espagnol et en anglais, au président Pastrana rejetant les conclusions du rapport et accusant les observateurs des droits de l'homme de l'ONU de manquer de respect et de pondération.

14 Abad, Hector; « Colombia: Se Vende », *Revista Cambio*, février 2001.

cocaïne et de l'héroïne de première qualité. Une bonne partie des cultures sont sur les territoires autochtones. La Colombie est actuellement un des premiers producteurs de cocaïne et occupe une place de plus en plus importante dans le marché nord-américain de l'opium. Depuis que les dirigeants colombiens ont réussi, dans les années 1990, à démanteler les célèbres cartels de Medellín et de Cali, le commerce est passé aux mains d'une foule de petits exploitants très difficiles à identifier. Malgré la disparition des cartels et les mesures d'éradication par fumigation aérienne du gouvernement américain, la superficie des cultures de pavot et de coca[15] a considérablement augmenté au cours des dix dernières années –de 40 000 hectares en 1990 à plus de 160 000 en 2000. La plupart des Colombiens, incluant les autochtones, connaissent les conséquences de ce commerce –distorsion de l'économie, corruption politique, escalade de la violence, problèmes de santé publique– mais, en même temps, demeurent convaincus que la lutte antidrogue doit être menée à l'échelle internationale sur de nombreux fronts en même temps – la consommation au nord et à l'ouest, le commerce nord-sud des produits chimiques servant à la fabrication de la drogue et le blanchiment d'argent à l'échelle mondiale. Miser uniquement sur l'éradication des cultures, auxquelles participe une importante population pauvre, ne constitue pas une solution, d'autant plus que les Colombiens n'apprécient pas du tout le programme de certification unilatéral qui leur a été imposé.[16]

Selon une étude récente du Integrated System for Illicit Crop Monitoring (SIMCI)[17], malgré la fumigation de 60 000 hectares de plants illégaux en 2000, la superficie cultivée est passée de 103000 hectares à la fin 1999 à 162000 à la fin 2000, soit une augmentation totale de 60%. Le SIMCI est un système évolué de photographie par satellite conçu par le gouvernement colombien et l'ONU afin de faire contrepoids aux données fournies exclusivement par les États-Unis. D'après l'hebdomadaire *Cambio*, ce rapport percutant prouve l'échec total de la lutte antidrogue au moyen de la fumigation aérienne; cela soulève des doutes sérieux quant au futur d'une telle stratégie et quant au Plan Colombie.[18]

LE PLAN COLOMBIE

Les médias canadiens ont peu parlé du Plan Colombie, le plan de développement national du gouvernement Pastrana. Par contre, aux États-Unis, en Europe et en Colombie il est l'objet de nombreuses controverses et inquiétudes. En fait, le Plan Colombie est devenu un tremplin politique, souvent interprété à travers la vision idéologique de l'observateur. Le Plan Colombie est une question fort complexe dont les membres de la délégation entendront beaucoup parler de la part des partenaires autochtones, des ONG, des organismes sociaux ainsi que des gouvernements du Canada et de la Colombie. Pour cette raison, il importe de souligner certains faits.

- Après chaque élection en Colombie, le nouveau gouvernement doit présenter un plan de développement de quatre ans pour approbation par le Congrès. Le Plan Colombie est devenu le plan de développement du président Pastrana, mais cela n'était initialement pas le cas.

- En 1999, le président Pastrana et son cabinet ont cédé aux pressions du gouvernement américain et le plan de développement national est devenu le Plan Colombie, sans que le Congrès ou le Sénat en aient vraiment débattu. Outre la lutte aux cultures illicites et la répression du trafic des drogues, la nouvelle stratégie de développement vise également le renforcement des structures institutionnelles, la substitution des cultures illicites, une réforme du système judiciaire, la protection et la surveillance des droits humains, la création d'emplois dans les zones urbaines et rurales, l'aide à l'enfance et l'assistance aux personnes déplacées.

- Au cours du mandat du président Pastrana, le Plan Colombie coûtera en tout 7,5 milliards de dollars US, dont 3,5 milliards proviendront de l'aide extérieure et 4 milliards du gouvernement colombien. Les dons se font toutefois attendre, sauf de la part du gouvernement américain, dont les contributions sont principalement vouées à

15 1 hectare = environ 2,5 acres

16 Heureusement, l'Organisation des États américains a approuvé l'adoption d'une approche multilatérale pour évaluer les progrès de chaque pays face au problème de la drogue sur le continent américain, et le « bulletin d'évaluation » annuel des États-Unis a été remplacé. Le Canada a joué un rôle important dans l'adoption de cette approche plus juste.

17 Sistema Integral de Monitoreo de Cultivos Ilícitos (SIMCI).

18 *Revista Cambio*, 14 mai 2001.

la lutte contre les cultures illicites. Il s'agit là de l'aspect du Plan que beaucoup en sont venus à détester. On entend souvent parler des « bonnes » et des « mauvaises » parties du Plan.

- Il est extrêmement difficile de contrôler l'origine et l'utilisation des 4 milliards de dollars que devait injecter le gouvernement colombien; la population pauvre ressent surtout les coupures dans des services publics déjà précaires, le manque de perspectives d'emploi, l'effondrement de l'agriculture paysanne et autochtone et l'abandon des populations déplacées.

- La participation de l'administration américaine au Plan Colombie pour 2000 était de 1 319 milliard de dollars US, dont environ 65 %, soit 860,3 millions, pour la Colombie. Les 35 % restants étaient alloués aux pays voisins et aux opérations andines des agences antidrogue américaines. De prime importance, près de 75 % de la part attribuée à la Colombie prend la forme d'assistance militaire et policière, les 25 % restants allant à d'autres solutions de développement, à l'administration de la justice, à la réforme du système judiciaire, à l'assistance aux personnes déplacées, aux droits humains et à la paix. Il faut toutefois ajouter à cette contribution une somme additionnelle de 330 millions pour les programmes déjà prévus pour 2000 et 2001, la quasi-totalité étant pour l'aide militaire et policière. [19] Quel que soit l'angle sous lequel on l'examine, l'assistance américaine à la Colombie est de toute évidence militaire.

- L'objectif avoué de l'assistance militaire américaine est la lutte à la production de cocaïne et d'héroïne. Point de mire: le sud du pays et tout particulièrement le Putumayo, où pousserait 50 % des plants de coca. [20] La logique de cette stratégie est que l'éradication de la source contribuera à réduire l'importation de drogues illicites aux États-Unis. La validité de cet argument est toutefois mise en doute et les résultats sont plutôt minces, alors que la fumigation aérienne est très contestée en raison de ses effets néfastes sur d'autres cultures, sur les animaux et sur les humains. Aux dires de petits paysans et d'autochtones de cette région, les dommages sont déjà visibles et importants. De plus, comme la région est un bastion des FARC et parce que le gouvernement américain considère les groupes insurgés comme des narcoguérillas, des observateurs en Colombie en viennent à la conclusion que le Plan Colombie est avant tout un plan antiguérilla, une stratégie anti-insurrectionnelle, et que les États-Unis se dirigent vers une intensification de l'intervention armée en Colombie. Ils participent d'ailleurs déjà à la formation de trois bataillons spécialisés dans la lutte antidrogue et ont conclu plusieurs contrats militaires avec des entreprises privées.

- L'opposition au Plan Colombie est largement répandue et provient de sources différentes:

  - Le plan exaspère les FARC qui perçoivent la militarisation accrue comme une attaque directe et une menace aux négociations de paix avec le gouvernement;

  - Les paysans et les autochtones sont prêts à accepter l'éradication manuelle et la substitution de cultures viables mais s'opposent à la fumigation aérienne qui détruit non seulement les champs de coca et de pavot mais également les cultures de base, les animaux et les pâturages (position publique des populations autochtones de la région) et contamine les sources d'approvisionnement en eau;

  - Des chercheurs aux États-Unis, en Colombie et ailleurs, témoins de l'échec répété de telles stratégies, préconisent une approche internationale et globale du problème du narcotrafic; les Latino-Américains, tout particulièrement dans les pays aux prises avec des problèmes de production et de trafic de drogue, sont indignés de la politique antidrogue des États-Unis, d'autant plus que celle-ci s'est montrée peu efficace au cours des ans;

  - Les personnes qui militent pour la paix soutiennent que les États-Unis devraient endosser une solution politique négociée au conflit plutôt que de jeter de l'huile sur le feu; les militants des droits humains partout dans le monde sont consternés par la décision du

19 Center for International Policy; *Aid to Colombia*; www.ciponline.org.

20 Même si certains experts, comme Ricardo Vargas, contestent ce chiffre, on l'a si souvent répété qu'il a fini par être perçu comme une vérité.

gouvernement américain d'annuler les clauses du Plan Colombie relatives aux droits de l'homme qui avaient pourtant été adoptées par le Congrès; [21]

- Les gouvernements des pays limitrophes (principalement le Pérou, l'Équateur, le Venezuela et le Brésil) se disent préoccupés par le débordement du conflit sur leur territoire; on signale d'ailleurs de nombreux cas de paysans et d'autochtones cherchant refuge contre le conflit et la fumigation aérienne;

- Tout en évitant de condamner ouvertement le Plan Colombie, le Parlement européen a récemment adopté, avec une majorité écrasante, une résolution sans équivoque afin d'aider la Colombie à appuyer les aspects du processus de paix qui favorisent le renforcement des institutions, d'autres formes de développement, l'aide humanitaire et le développement social ainsi que pour éviter une militarisation accrue de la lutte contre la drogue en raison des risques d'escalade du conflit. La résolution insiste également pour que l'intervention de l'Union européenne obéisse à une stratégie propre, non militariste, conjuguant neutralité, transparence, participation de la société civile et engagement des acteurs présents autour de la table de négociation;

- Finalement, la politique des États-Unis envers la Colombie est de plus en plus critiquée au sein même de ce pays.

- Après trois réunions de la table des donateurs, auxquelles le Canada a participé, le gouvernement de la Colombie crie victoire: selon des sources officielles, une somme de 3,6 millions de dollars a été promise pour le volet développement social du Plan Colombie. Toutefois, si on examine les chiffres de plus près, on se rend compte qu'une grande partie des 1 330 millions de dollars promis par les pays européens, la Commission européenne, le Canada, l'ONU, le Japon, la Corporation andine de développement, la Banque interaméricaine de développement et le gouvernement américain, est en fait consentie sous forme de prêts assortis de calendriers complexes et différents (entre deux et six ans). Alors que l'Europe continue d'insister pour que son aide aille au processus de paix et non au Plan Colombie, les statistiques sont interprétées différemment selon qui parle et qui écoute. [22]

- Lors du Sommet de Québec, le président Bush a annoncé une aide supplémentaire de 400 millions de dollars à la Colombie pour un Plan Colombie «génétiquement modifié» et dorénavant appelé Initiative régionale andine – le restant de ce programme devant être divisé entre six autres pays de la région afin de réduire la production de drogues. Cette nouvelle contribution ne devrait, en principe, pas servir aux forces de sécurité de la Colombie pour qu'elles achètent du matériel militaire additionnel ou pour financer les activités des conseillers américains au-delà de ce qui avait été prévu au programme initial. Le nouveau programme, que doit approuver le Congrès, contribuerait à réorienter les investissements des États-Unis dans la lutte antidrogue en Amérique latine et à établir un certain équilibre entre les efforts de répression du trafic et la question des conditions sociales et économiques favorisant une telle production.

- Le gouvernement de la Colombie déclare que la stratégie liée au Plan Colombie est une réussite; la grande majorité des organisations populaires et des mouvements sociaux croient que le Plan Colombie est déficient, qu'il doit être carrément abandonné et qu'il faut convaincre les bailleurs de fonds étrangers de soutenir les solutions des gouvernements régionaux et de la société civile. Le gouvernement américain fait face à un débat interne non encore résolu. Les gouvernements européens sont pour la paix et contre les aspects militaires du Plan Colombie, mais ne semblent prêts qu'à fournir une aide plutôt timide à d'autres volets. Officiellement, le Canada a opté pour la neutralité.

21 La législation comprend plusieurs dispositions relatives aux droits humains, comme : le gouvernement colombien poursuit en justice les chefs et les membres des groupes paramilitaires, et tout membre de l'armée colombienne soupçonné de complicité avec les paramilitaires sera jugé par un tribunal civil. La clause restrictive de certification est toutefois facultative. Elle peut même être retirée si le président des États-Unis juge que la sécurité nationale est compromise.

22 Les statistiques proviennent d'un article de fond paru dans l'hebdomadaire *Cambio*, édition du 14 mai 2001.

LE MOUVEMENT POUR LA PAIX EN COLOMBIE

Alors que la tragédie se poursuit, la société civile, certains ministères et des gouvernements locaux tentent tant bien que mal de maintenir le processus de paix en vie. Même si les grandes manifestations en faveur de la paix des trois dernières années montrent un désir commun de mettre fin à cet intenable climat de conflit, il faut se garder toutefois d'établir un lien direct entre l'ampleur de ces manifestations et le soutien à la paix. Bien peu avoueraient ouvertement ne pas être en faveur de la paix. De plus, ce qui n'est pas pour simplifier les choses, beaucoup se disent prêts à appuyer également les solutions miracles, l'autoritarisme, si cela signifie que la vie reprendrait son cours normal. Qualifier de «mouvement» toutes les initiatives pour la paix en Colombie serait exagérer le degré de cohésion réel. Il serait assez naïf de croire qu'un mouvement est né parce que 11 millions de Colombiens ont marché pour la paix et contre la violence. Par contre, il va sans dire que la majorité des Colombiens désirent que le conflit cesse. Reste à savoir comment.

Au cours des cinq dernières années, d'importantes initiatives nationales, comme REDEPAZ (Réseau national d'initiatives en faveur de la paix et contre la guerre) et l'Assemblée nationale de la société civile pour la paix, ont joué un rôle majeur dans la conjugaison des efforts locaux et régionaux pour l'élaboration d'un langage, d'une analyse et de symboles communs d'édification de la paix. Ils demandent, de concert avec d'autres acteurs sociaux, des gouvernements régionaux, des gouvernements internationaux et l'ONU, l'élaboration d'un accord humanitaire auquel doivent adhérer tous les groupes armés. Ils ont réussi à se faire reconnaître en Colombie comme les porte-parole légitimes de la promotion d'un accord politique négocié et d'une paix digne dans la justice. L'adhésion est toutefois assez timide, et le mouvement ne représente pas encore assez de secteurs de la population pour prétendre à un rôle d'interlocuteur social réel dans la conjoncture actuelle.

La population autochtone de la Colombie affiche une politique de «neutralité active» très claire en ce qui concerne le conflit armé et le déroulement du processus de paix. En d'autres termes, tout en participant activement aux causes politiques, cette population ne prend parti pour aucun des groupes armés, incluant les forces armées colombiennes. Ses «territoires pour la paix»» sont souvent violés et, dans bien des zones rurales, elle est forcée de choisir son camp ou alors d'en subir les conséquences: massacre ou déplacement. Même si des autochtones ont joint les rangs des guérillas et des paramilitaires, la situation est loin d'être simple. Résister est synonyme de suicide, tout particulièrement dans les grandes régions où la population autochtone dispersée n'a d'autre choix que d'être enrôlée de force. En même temps, même si les autochtones participent aux grands mouvements nationaux pour la paix, les activistes surtout urbains ne prennent pas toujours leurs points de vue en considération.

Le nombre de disparitions forcées, d'enlèvements, de massacres, d'extorsions, d'exécutions sélectives et de déplacements massifs est si élevé qu'il engendre un véritable climat de peur, de désespoir et de défaite dans l'ensemble de la population, surtout chez la classe moyenne et chez les professionnels (les riches ont leurs propres façons de s'en sortir, les pauvres ont toujours été des victimes et ceux qui sont organisés continuent tant bien que mal). On doute de plus en plus de la capacité du gouvernement à résoudre le conflit et à mettre un terme aux souffrances. Les professionnels quittent le pays de leur propre choix et les militants pour la justice sociale ainsi que les universitaires sont forcés à l'exil. Les autochtones, les Afro-Colombiens et les paysans sont soit tués soit forcés de fuir leurs communautés assiégées sous le couvert de l'anonymat. Pour les organisations, cela se traduit par une réduction importante de leur capacité d'action.

L'espoir est un membre non négligeable de l'équation, surtout à cause de l'énergie, de la bravoure et de la créativité du peuple colombien. Mais pas un espoir passif où on attend qu'un miracle tombe du ciel. Non, l'espoir manifesté par ceux qui travaillent activement et résolument à l'élaboration de scénarios de paix et de non-violence. C'est cette mosaïque à multiples niveaux et souvent cachée qui peut être révélée, nourrie, liée et exaltée. Une récente initiative financée par le gouvernement de Norvège examine la consolidation de la paix sous un autre angle, celui de la base. Au total, 700 groupes locaux œuvrant légalement à ce qu'on pourrait appeler un processus de non-violence, de paix et de réconciliation ont été dénombrés.

QUE FAIRE ALORS?

Les causes de la violence et les solutions sont les sujets de nombreux désaccords en Colombie et ailleurs. Il est souvent aussi difficile de trouver un langage commun pour décrire le conflit en Colombie que de trouver les moyens d'établir la paix. Parler de la violence sans polariser le débat et passer des jugements basés sur un engagement sincère et honnête constituent des défis de taille. Il faut faire de sérieux efforts pour sans cesse renouveler la réflexion sur la question du conflit en Colombie, car autrement sa complexité risque de se perdre au profit de deux discours opposés sur la scène internationale.

Nous présentons ci-dessous sept recommandations générales visant à établir un processus de paix qui a des chances de succès en Colombie. S'il est facile de dire ce qui « doit » arriver, le « comment » est plus difficile à définir.

- L'État doit apporter d'importantes améliorations à la protection des droits fondamentaux des populations; les groupes paramilitaires doivent être démantelés et leurs chefs jugés et punis; tous liens entre les forces armées et les paramilitaires doivent être rompus.

- Des pressions doivent être exercées sur les guérillas afin de les forcer à signer un accord de droit humanitaire international et à respecter les droits territoriaux des autochtones et des Afro-Colombiens ainsi que leur droit à la neutralité dans le conflit armé.

- Il y a un prix à payer pour la paix et les Colombiens, surtout les membres de l'establishment, devront faire des sacrifices. Un accord de paix n'est pas une « révolution par décret »: il faudra s'attaquer aux inégalités flagrantes. Au fil des ans, l'élite des affaires a joué un rôle majeur dans la limitation de l'espace politique des leaders gouvernementaux. L'existence de la subversion armée ne peut justifier à elle seule le manque de soutien au processus de paix. On ne peut plus ignorer les problèmes sociaux, notamment la nécessité d'une réforme agraire et urbaine, la répartition inégale des revenus, les besoins de base non comblés en matière d'éducation et de santé et le chômage. Quels seraient les éléments d'une « utopie minimale »? Quel en serait le prix? Dans un article récent intitulé « Is the War Ending? » [23], Javier Guerrero Barón affirme que, pour déterminer à quelle distance nous sommes de la possibilité de négociations véritables, il est essentiel de répondre à la question: combien sommes-nous prêts à payer pour réaliser la paix?

- La communauté internationale doit tenir compte des conditions spécifiques du pays en guerre lorsqu'elle définit ses programmes d'intervention. On ne peut appliquer à la Colombie les paramètres macroéconomiques des politiques ayant cours au Brésil ou en Suisse. Les politiques d'ajustement structurel mises en place à la fin des années 1980 ont accru la pauvreté et la répartition déjà inégale des revenus. « Il est peu probable que les solutions proposées par les institutions multilatérales, lesquelles n'ont pas réussi à réduire la pauvreté ou à atténuer les inégalités ailleurs en Amérique latine, contribuent à mettre un terme au conflit qui perdure en Colombie. » [24] La communauté internationale doit soutenir des stratégies économiques cohérentes capables de créer les bases d'une paix et d'une justice durables. « La clé de la croissance réside dans l'équité et dans l'habilitation de la population à se développer grâce à l'accès aux nécessités de base chez elle. » [25] La création d'emplois et l'aide aux sans-emploi doit être une priorité.

- Les Colombiens doivent trouver les moyens de renoncer à la violence et obtenir l'aide nécessaire dans leurs tentatives. Même si les groupes armés ne représentent pas le peuple colombien, ils prétendent parler en son nom; la société colombienne a, pour une foule de raisons, laissé cette situation durer. Quand les peuples autochtones, les communautés afro-colombiennes, les communautés pour la paix et les organisations de femmes déclarent leur neutralité vis-à-vis de chacun des groupes armés, ils deviennent la cible de toutes les parties au conflit.

- Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le rôle de la société civile doit être un élément essentiel du modèle de négociation qui voit le jour au milieu du conflit, sans perdre de vue que cette société

23 *Latin American Perspectives*, volume 28, no 1.

24 Aviles, William, et Sanchez, Gonzalo: *Latin American Perspectives*, volume 28, no 1

25 *The Toronto Star*; 13 avril 2001; John Foster.

civile n'est pas homogène ni une simple victime innocente du conflit. Elle ne peut non plus se substituer aux groupes armés. La voix des « résistants invisibles » doit être entendue et prise en considération dans le processus de paix.

- Il est très clair qu'une nouvelle politique de lutte contre la drogue doit être mise en place dans la région, une politique négociée par les gouvernements, les producteurs de coca et de pavot, les représentants du système judiciaire, les travailleurs de la santé, les éducateurs et les organisations de citoyens, qui s'attaquerait aux problèmes de consommation et de blanchiment de fonds dans les pays consommateurs aussi vigoureusement qu'au problème de la production en Colombie. Le Plan Colombie, maintenant appelé Initiative andine, pourrait tourner très mal.

- Selon le contexte dans lequel le prochain régime entrera en fonction, les pays « amis » devront travailler de concert avec le gouvernement colombien et encourager le gouvernement des États-Unis à participer à l'articulation d'un plan qui se concentre sur le renforcement et la démocratisation des institutions gouvernementales, sur la réduction du chômage et des inégalités d'accès aux services de base et sur le développement de la capacité de la société civile à élargir le processus de paix. L'intervention des États-Unis en Colombie et dans l'ensemble de la région doit être entièrement redéfinie.

Droits et Démocratie est un organisme canadien investi d'un mandat international qui, en collaboration avec des organismes de la société civile et des gouvernements au Canada et à l'étranger, fait la promotion des droits humains et du développement démocratique par le dialogue, la sensibilisation, le renforcement des capacités et l'éducation du public. Droits et Démocratie articule son action sur quatre thématiques : le développement démocratique, les droits des femmes, les droits des peuples autochtones et la mondialisation et les droits humains ; ainsi que sur deux initiatives spéciales : la promotion des droits de humains au plan international et les interventions d'urgence et occasions importantes.

Droits et Démocratie
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
1001, boul. de Maisonneuve Est
Bureau 1100
Montréal (Québec)
Canada H2L 4P9
Téléphone : 1 (514) 283-6073. Télécopieur : 1 (514) 283-3792.
Courriel : ichrdd@ichrdd.ca
Site Web : www.ichrdd.ca

© Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2001.

Cette publication est gratuite. Toute citation du présent texte est permise à condition que l'origine en soit mentionnée et qu'un exemplaire de la publication où elle apparaît soit fourni à Droits et Démocratie. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, quatrième trimestre 2001. Bibliothèque nationale du Canada, quatrième trimestre 2001. ISBN : 2-922084-47-7.

Auteure : Eleanor Douglas
Graphisme : Brunel Design
Imprimé au Canada.